

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels

SESSION 2017

Lundi 19 juin 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

17-DEC4-05165

Note de synthèse sur un sujet d'ordre culturel.

(durée : quatre heures ; coefficient 3)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 77 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Sommaire du dossier (2 pages)
- Dossier (73 pages)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine,
spécialité services culturels*

SESSION 2017

Lundi 19 juin 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SUJET :

À partir des documents suivants vous rédigerez une note de synthèse sur le rôle de la culture dans la lutte contre le terrorisme au 21^{ème} siècle.

Ministère de la culture et de la communication

Concours interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels

SESSION 2017

Lundi 19 juin 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SOMMAIRE DU DOSSIER

Document n°1	« Coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée », rapport de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation, Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe, 8 novembre 2002	Pages 5 à 20
Document n°2	« Combattre le terrorisme par la culture », rapport de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation, Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe, 19 octobre 2004	Pages 21 à 34
Document n°3	Les droits culturels, déclaration de Fribourg, 7 mai 2007	Pages 35 à 46
Document n°4	« La culture : pour en finir avec la « lutte contre le terrorisme » », <i>Rue Descartes</i> , 4/2008 (n°62)	Pages 47 à 49
Document n°5	« Terrorisme : faire triompher la culture contre la barbarie », Sylvie Robert, site internet du <i>Huffington Post</i> , 10 mars 2015	Pages 50 et 51
Document n°6	« Palmyre : doit-on bunkériser l'art ? », Jean-Jacques Neuer, site internet de l' <i>AFP</i> , 22 mai 2015	Pages 52 à 55
Document n°7	Article 103 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République	Page 56
Document n°8	La réforme territoriale, site internet https://lepole.asso.fr/article/1090/loi-notre-les-droits-culturels-reviennent-par-la-grande-porte , 18 janvier 2017	Page 57
Document n°9	« Attentats contre le terrorisme, Hollande mise aussi sur la culture », site internet <i>La Tribune</i> , 17 novembre 2015	Pages 58 et 59

Document n°10	« La culture contre le terrorisme », Sylvie Guillaume, site internet de Sylvie Guillaume (députée européenne), 24 novembre 2015	Pages 60 et 61
Document n°11	« Terrorisme : la culture, « seule réponse durable pour la France » selon Audrey Azoulay », site internet <i>L'invité de RTL</i> , 9 septembre 2016	Page 62
Document n°12	Dossier de presse : déplacement du président de la République à Abou Dabi, Élysée-Présidence de la République, décembre 2016	Pages 63 à 69
Document n°13	Communiqué : sites éternels, de Bâmiyân à Palmyre, voyage au cœur des sites du patrimoine universel, Grand Palais, 12 décembre 2016	Pages 70 et 71
Document n°14	« Patrimoine menacé : les dernières actions de François Hollande, Jean Talabot, site internet <i>Le Figaro</i> , 19 mars 2017	Pages 72 et 73
Document n°15	La lutte contre le terrorisme, site du Gouvernement français, 23 mars 2017	Pages 74 et 75
Document n°16	« Étape historique pour la protection du patrimoine, débat ministériel du Conseil de sécurité sur la protection du patrimoine culturel, intervention de Mme Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication », représentation permanente de la France, 24 mars 2017	Pages 76 et 77



Doc. 9626

8 novembre 2002

Coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée

Rapport

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur : M. Lluís Maria de Puig, Espagne, Groupe socialiste

[Lien vers l'Addendum 1](#) / [Lien vers l'Addendum 2](#)

Résumé

Les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée doivent et peuvent être améliorées. Une coopération accrue dans les domaines de l'éducation, du patrimoine et des arts, de la science, de la jeunesse, du sport et des médias devrait aider à diminuer les tensions existantes.

L'Assemblée s'adresse simultanément et parallèlement aux autorités compétentes des Etats membres du Conseil de l'Europe et à celles de l'Algérie, de l'Egypte, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie et leur propose d'adopter des mesures concrètes dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la religion, des médias et autres.

L'Assemblée recommande aussi au Comité des Ministres de considérer la coopération culturelle avec les pays du sud de la Méditerranée comme une priorité pour le Conseil de l'Europe et charge sa commission de la culture, de la science et de l'éducation de poursuivre ses travaux en cette matière.

I. Projet de résolution

1. L'Europe est constitué de pays de cultures et de traditions différentes. Ce qui unit les 44 pays du Conseil de l'Europe est leur adhésion à un ensemble de valeurs : la démocratie, le respect des droits de l'homme, l'état de droit, ainsi que leur volonté de coopérer sur un projet d'avenir commun, tout en préservant la spécificité culturelle de chacun.

2. L'Assemblée est convaincue que les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe sont universelles et croit que la meilleure manière de réagir à la mondialisation est d'utiliser ce phénomène pour coopérer avec des pays non européens qui partagent certaines de ces valeurs, en commençant par ceux qui leur sont le plus proche.

3. Les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée - qui ont tous signé la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des droits de l'homme - doivent et peuvent être améliorées. La culture, qui comprend l'éducation, le patrimoine et les arts, la science, la jeunesse, le sport et les médias, s'y prête plus particulièrement.

4. Des tensions existent un peu partout dans le monde englobant des aspects économiques, politiques, sociaux mais aussi culturels. On constate une certaine incompréhension et des malentendus. L'Assemblée rejette l'explication facile de ces tensions comme un choc des civilisations. Il y a certes des différences culturelles importantes entre les peuples mais ces différences devraient conduire au dialogue plutôt qu'à la confrontation.

5. Considérant la laïcisation des institutions politiques en Europe comme une conquête, l'Assemblée reconnaît toutefois la contribution positive à la civilisation européenne des diverses traditions culturelles et religieuses à savoir le judaïsme, l'islam et notamment le christianisme.

6. Le Conseil de l'Europe ne prétend pas apporter des solutions globales et définitives à tous les problèmes. L'Assemblée, quant à elle, est persuadée qu'une amélioration des relations culturelles entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée apporterait un début de solution aux problèmes plus vastes.

7. Pour qu'une telle amélioration porte ses fruits il est indispensable qu'elle soit sous-tendue par une forte volonté politique, tant en Europe que dans les pays du sud de la Méditerranée. Beaucoup de choses restent à changer.

8. De son côté, l'Assemblée pourrait conclure des accords de coopération avec les parlements des pays du sud de la Méditerranée comme première étape vers l'octroi du statut d'observateur.

9. L'Assemblée s'adresse simultanément et parallèlement aux autorités compétentes des Etats membres du Conseil de l'Europe et à celles de l'Algérie, de l'Egypte, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie en leur demandant de considérer la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée comme une priorité et notamment:

dans le domaine de l'éducation :

i. de collaborer pour éliminer les stéréotypes, préjugés et contre-vérités réciproques dans l'éducation en procédant à une révision conjointe des manuels scolaires, et en particulier des manuels d'histoire ;

ii. de promouvoir l'apprentissage de la langue arabe en Europe et des langues européennes dans les pays du sud de la Méditerranée à tous les niveaux de l'enseignement ;

iii. d'encourager la création de départements de langue et de culture arabe dans les Universités européennes et des langues et cultures européennes dans les universités du Sud ;

iv. d'instaurer les mécanismes nécessaires pour l'échange des étudiants et des professeurs en développant et en élargissant le concept ERASMUS, et en facilitant l'obtention des visas ;

v. d'établir les systèmes nécessaires pour la reconnaissance des qualifications à partir du niveau secondaire, en se référant - en particulier pour l'enseignement supérieur - aux principes, objectifs et méthodes du Processus de Bologne ainsi qu'à la Convention Conseil de l'Europe/Unesco de Lisbonne sur la reconnaissance;

dans le domaine de la culture :

vi. d'encourager la traduction et la publication des livres fondamentaux de la culture arabe en Europe et des cultures européennes dans les pays du sud, y compris les auteurs contemporains ainsi que des études concernant les problèmes d'actualité ;

vii. de créer et de développer des contacts et des échanges entre artistes, avec des expositions mixtes, festivals de musique, théâtre, cinéma;

viii. d'organiser des contacts et des rencontres de culture populaire (folklore, cuisine et coutumes traditionnelles) ;

ix. de collaborer dans le domaine des politiques de migrations de manière à ce que les immigrés en provenance du sud de la Méditerranée deviennent les vrais intermédiaires entre les cultures des pays d'origine et celles des pays d'accueil ;

dans le domaine de la religion :

x. de garantir la liberté de conscience et d'expression religieuse, rejeter l'intégrisme, promouvoir le respect des différences religieuses en offrant des conditions de développement équivalentes à toutes les religions ;

xi. d'encourager des rencontres entre responsables des différentes religions en favorisant l'œcuménisme et ouvrant la voie à un véritable dialogue inter-religieux ;

xii. de favoriser l'organisation des débats entre intellectuels et théologiens en ce qui concerne la compatibilité de la pratique d'une religion avec les droits de l'homme (y inclus l'impact sur les femmes) tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme ;

xiii. d'assurer la connaissance de base des différentes religions dans le système éducatif ;

dans le domaine des médias :

xiv. d'encourager les chaînes de télévision publiques à développer des programmes concertés entre chaînes du nord et du sud et, à long terme, à étudier la création d'une chaîne de Télévision Euro-méditerranéenne;

xv. de développer, dans les médias de responsabilité publique, des programmes de diffusion des réalités politiques, économiques, sociales et culturelles afin de parvenir à une information objective : au Nord sur les sociétés arabo-musulmanes et au Sud sur les sociétés européennes;

xvi. d'encourager la coopération entre journalistes européens et des pays du sud de la Méditerranée en matière de déontologie professionnelle;

xvii. d'inciter le travail commun sur Internet en créant des sites, des portails mixtes et des espaces virtuels (universités, presse, entreprises, culturel) où l'échange serait immédiat et permanent et en appuyant les programmes *GALILEO* (de navigation par satellite), et *EUMEDIS* et en élargissant le programme *EUREKA* ;

dans d'autres domaines

xviii. d'encourager la coopération et les rencontres entre les femmes européennes et celles des pays du sud de la Méditerranée en matière de libertés, des droits de la personne et d'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;

xix. de constituer des réseaux de contacts et de coopération entre jeunes, selon leurs activités : parlementaires, étudiants des différents degrés et spécialités, religieux, artistes, sportifs ;

xx. d'étudier les possibilités d'organiser en commun des événements sportifs amateurs ou professionnels, par exemple en réadaptant et en relançant les Jeux de la Méditerranée ;

xxi. d'encourager la participation des pays du sud aux programmes de recherche scientifique impliquant les gouvernements, les universités, les laboratoires, les industries et les entreprises, notamment ceux qui mèneraient à un transfert de technologie ;

xxii. de promouvoir une politique de jumelages entre les collectivités locales européennes et celles du sud

de la Méditerranée en établissant une étroite coopération surtout dans les domaines de la culture ;

xxiii. de favoriser la coopération touristique nord-sud et surtout le tourisme culturel, relier les systèmes de promotion touristique des deux cotés et encourager la création d'itinéraires culturels, de programmes, d'échanges;

xxiv. de soutenir les initiatives du Processus de Barcelone, telles que *Euro Med Héritage*, *Euro Med Audiovisuel*, et *Culture 2000*, ainsi que le développement du *Forum Civil* et créer des instances de coopération plus larges dans ce domaine en y associant tous les pays du Conseil de l'Europe avec les pays du sud de la Méditerranée .

II. Projet de recommandation

1. L'Assemblée rappelle sa Résolution ... sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée.

2. Elle recommande au Comité des Ministres de considérer cette coopération comme une des priorités de l'organisation et d'associer, dans la mesure du possible, les pays du sud de la Méditerranée aux travaux du Conseil de l'Europe et notamment :

i. d'organiser des campagnes sur la tolérance et la compréhension religieuse ;

ii. de faire bénéficier les pays du sud de son expérience, leur offrir des programmes et des matériaux pour lutter contre l'illettrisme et de développer la coopération dans les domaines des manuels scolaires, diplômes, formation professionnelle, apprentissage des langues, utilisation des moyens audiovisuelles ;

iii. de promouvoir et d'organiser une approche de l'interprétation de l'Histoire avec des historiens des deux cotés, qui rassemblerait des éléments communs d'une Histoire de la Méditerranée, afin de placer une vision intégrante et non exclusive du passé dans les manuels d'Histoire et, dans ce contexte, d'étudier l'opportunité de la création d'un observatoire de l'enseignement de l'Histoire de la Méditerranée ;

iv. de réexaminer l'idée de la création d'une université euro-arabe, décentralisée géographiquement avec des facultés au sud et au nord, mais unifiée par un campus virtuel et tous les avantages des universités qui travaillent en réseau ;

v. de développer des projets communs dans les domaines de l'archéologie et de la sauvegarde du patrimoine architectural;

vi. de promouvoir les rencontres et le partenariat permanent des hommes et des femmes de culture de deux cotés à la recherche d'une reconnaissance mutuelle des valeurs, des traditions et des cultures, basées sur les droits et libertés fondamentales de la personne humaine ;

vii. d'organiser des rencontres et des échanges entre écrivains, philosophes, intellectuels et créateurs d'opinion ;

viii. d'encourager l'interactivité entre les différents musées de la Méditerranée, en tant que centres d'activités culturelles permanents ;

ix. de promouvoir des rencontres entre organisations de la jeunesse des deux cotés et mettre au service de cet objectif les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest ;

x. de relancer le dialogue euro-arabe de la jeunesse ;

xi. d'appuyer dans la mesure du possible l'extension à l'ensemble des pays du Conseil de l'Europe les programmes issus du processus de Barcelone concernant la jeunesse: le *Plan d'Action sur le Dialogue entre Cultures et Civilisations* adressé au jeunes, les programmes *Tempus*, *Netd@ys* et *EuroMed*

Jeunesse ;

xii. d'organiser un groupe de réflexion composé de scientifiques et d'humanistes afin de réaliser une analyse des implications éthiques des sciences;

xiii. d'amorcer des relations courantes et permanentes avec des organisations du sud telles que l'ALECSO, l'ISESCO, la Ligue arabe, le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique, le Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles afin d'institutionnaliser d'une façon pragmatique l'exercice d'un vrai dialogue des civilisations et des cultures ;

xiv. de favoriser l'adhésion des pays du sud aux conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux états non-membres de l'organisation, en particulier dans le domaine culturel ;

xv. étudier les conditions nécessaires pour que les pays du sud de la Méditerranée obtiennent le statut d'Observateur dans notre organisation.

III. Projet de directive

1. L'Assemblée rappelle sa Résolution ... ainsi que sa Recommandation ... sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée.

2. Elle charge sa commission de la culture, de la science et de l'éducation :

i. de développer les contacts entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée dans les domaines de l'éducation, du patrimoine et des arts, de la science de la jeunesse, du sport et des médias ;

ii. de stimuler la coopération, notamment avec les parlementaires du sud de la Méditerranée et les organisations internationales telles que l'ALECSO et l'ISESCO;

iii. d'étudier les possibilités de dialogue et de coopération culturelle avec d'autres pays et régions proches de l'Europe et partageant son histoire, notamment le moyen orient.

iv. de présenter un premier bilan de ses travaux au plus tard dans deux ans.

IV. Exposé des motifs par Lluís Maria de Puig

Introduction

1. Aujourd'hui tout le monde parle de la nécessité d'un dialogue entre les civilisations, entre les cultures, entre les religions et des personnes qui lient ces dialogues à la prévention du terrorisme. Une pléthore de colloques et conférences se suivent sur cette question. Mais certains tombent font l'erreur de considérer les civilisations comme des blocs homogènes et prétendent qu'un bloc occidental et chrétien fait face à un bloc arabo-musulman. Il est encore plus grave de relier le terrorisme à une quelconque culture ou religion. La réalité est bien plus complexe et beaucoup de cultures et de religions cohabitent, tant en Europe qu'au sud de la Méditerranée.

2. Notre Assemblée Parlementaire s'est efforcée depuis un certain temps déjà de faire comprendre aux uns et aux autres la nécessité d'encourager la coopération culturelle, notamment entre l'Occident et le monde arabo-musulman. Il est évident que le rapport entre les différentes cultures de ces grands espaces n'est pas satisfaisant. Il est même inquiétant, car il a subi ces dernières années une dérive très négative. Comme tout le monde le remarque, ce n'est pas le meilleur moment des relations entre l'Europe et les pays arabes.

3. Depuis des années, on constate qu'entre les pays occidentaux (c'est-à-dire presque tous les pays du Conseil de l'Europe et ceux du nord de l'Amérique) et les pays du sud de la Méditerranée (et par extension ceux du monde arabo-islamique) il s'est produit un éloignement. Plus qu'autrefois, on peut ressentir une distance intellectuelle, un manque de connexion, une approche négative, une coupure

relationnelle qui, si elles sont explicables (au regard de l'histoire et de son analyse), sont définitivement désastreuses et pernicieuses. La crise actuelle le montre. Les démenes terroristes s'ancrent dans des haines et des obsessions qui résultent en grande partie des mentalités exaltées et radicalisées, des intégrismes forcenés. Les différences culturelles, malgré les prophéties de M. Huntington, ne sont certainement pas à l'origine du terrorisme. Il n'y a pas de conflits de religions et les guerres ne se font pas entre les civilisations. Cependant, plusieurs aspects culturels – dont la religion est une grande part et la langue une autre – amplifient les incompréhensions et les réticences. Le résultat est inéluctable: les problèmes de communication perpétuent une méconnaissance mutuelle qui mène à la méfiance de l'autre.

4. A cela s'ajoutent des problèmes socio-économiques et un décalage matériel substantiel entre la partie plus développée de la planète et certaines régions du sud de la Méditerranée et du Proche Orient qui se sentent écartées du progrès général. Les pays riches sont perçus par la population des pays du Sud, comme les impérialistes de toujours, les exploiters égoïstes et dominateurs. Du pétrole aux migrations, beaucoup de problèmes sous-tendent l'incompréhension et la défiance. D'autre part, la globalisation telle qu'elle est perçue suscite appréhension et désespoir parmi les citoyens de ces pays, car elle semble profiter aux plus forts et n'est pas reconnue comme un instrument de rééquilibrage mondial, c'est-à-dire un outil pour remédier aux difficultés et à la misère des pays démunis.

5. N'oublions pas les menées politiques et leurs conséquences. Des conflits interminables, comme celui entre Israël et les Palestiniens, et la situation de problèmes non résolus de divers pays de cette zone, réveillent une grande solidarité dans le monde arabo-musulman et désignent l'Occident, et notamment les Etats-Unis, comme les ultimes responsables de la prolongation de ces problèmes, et parfois comme les adversaires des arabes et des musulmans. Cependant les Etats-Unis, comme l'Europe, ont de bonnes relations avec la plupart des gouvernements de ces pays.

6. Le présent rapport n'a pas pour objectif de répondre à toutes les questions que je viens de mentionner. Ce serait présomptueux de notre part de prétendre que le Conseil de l'Europe peut apporter des solutions globales et définitives à de problèmes tellement complexes. Je suis cependant convaincu que nous pouvons améliorer les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée dans les domaines de l'éducation, du patrimoine et des arts, de la science, de la jeunesse, du sport et des médias. Et je suis aussi convaincu qu'une telle amélioration apporterait un début de solution aux problèmes plus vastes.

Bref aperçu historique

7. Les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée ont connu des hauts et des bas dans le passé et nous ne pouvons pas analyser la situation actuelle sans tenir compte de l'Histoire. Il serait donc utile de la rappeler (voir aussi le rapport sur la contribution de la civilisation islamique à la culture européenne [Doc. 6497](#) et annexes, de 1991).

8. Depuis les Phéniciens et pendant toute l'Antiquité, notamment l'Antiquité classique, la Méditerranée a été le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique du nord. Les importants vestiges des civilisations grecque et romaine qui se trouvent dans tout son pourtour en sont la preuve. Après les débuts du Christianisme, la chute de l'Empire romain de l'Occident et l'islamisation du sud de la Méditerranée les relations se sont maintenues.

9. En 711 les Arabes et les Berbères arrivent dans la Péninsule ibérique où ils vont se maintenir huit siècles et créer un des plus importants points de contact entre l'Europe et le monde arabo-islamique du Moyen-Âge, Al-Andalus. La ville de Cordoue, qui avec ses 500 000 habitants était, au 10^{ème} siècle, à la fois la plus importante capitale islamique et la ville européenne la plus civilisée, donne une image de ce que fut cette période.

10. Au 11^{ème} siècle la « reconquête » chrétienne commence, ainsi que les croisades, et les échanges entre chrétiens et musulmans se développent. Pendant les 800 ans de présence arabe en Europe occidentale (péninsule ibérique mais aussi, pour des périodes plus courtes, sud de la France et de l'Italie, Sicile,

Sardaigne, Baléares) les échanges culturels ont été intenses. Ils se faisaient par l'intermédiaire des troubadours et autres voyageurs européens qui visitaient Al-Andalus, du commerce (souvent à travers les marchands juifs), des ambassades diplomatiques envoyées à Cordoue, des monastères chrétiens de la Péninsule ibérique et des écoles de traducteurs. Ces échanges ont permis à l'Europe de retrouver la philosophie grecque et de découvrir la science et les technologies arabes.

11. A partir du 16^{ème} siècle ce sont les pays européens qui s'installent au sud de la Méditerranée, les Espagnols et les Portugais d'abord, les Français, les Italiens et les Anglais ensuite. La civilisation européenne « rattrape » la civilisation islamique et la dépasse de telle manière qu'au siècle des Lumières le monde islamique est perçu par l'Europe comme un monde en décadence économique et intellectuelle. La présence européenne va se maintenir jusqu'à la deuxième moitié du 20^{ème} siècle mais les pays du sud de la Méditerranée ne vont pas profiter de la révolution industrielle ni de l'évolution de la pensée qui ont transformé l'Europe pendant les deux derniers siècles.

12. Les relations culturelles ont été maintenues mais tandis que les intellectuels des deux cotés se penchaient sur l'histoire et la géographie, les populations respectives méconnaissaient l'autre (au sud) ou avaient de lui des notions stéréotypées et fausses (au nord).

13. Il est encore vrai aujourd'hui que les opinions publiques en Europe et au sud de la Méditerranée sont très en retard par rapport à leurs intellectuels et à leurs hommes politiques. Des deux cotés les médias ont contribué (et contribuent toujours) de manière décisive à ancrer dans nos imaginaires les idées fausses que nous nous faisons les uns des autres. Les réactions au 11 septembre nous en donnent beaucoup d'exemples.

Une analyse culturelle du 11 septembre

14. La tragédie du 11 septembre, ainsi que le récent attentat à Bali, ne font que renforcer nos convictions sur la nécessité de changer des perceptions négatives et de susciter de nouveaux scénarios concernant les relations entre l'Europe et le monde arabo-musulman. Ces tragédies nous obligent, au-delà de la condamnation des massacres, à une lecture froide et précise des faits et à rechercher leurs racines. La relation entre le Nord et le Sud ne peut pas continuer à dériver, il faut communiquer, il faut partager.

15. Aucune explication historique, aucun argument idéologique ou politique ne légitimera jamais la barbarie des attentats. Nous devons rester lucides dans l'analyse et comprendre que l'attentat du 11 septembre n'est ni un acte de folie ni le crime d'un détraqué : la durée de la préparation et sa complexité sont explicites à cet égard. Cet attentat est politique et même idéologique. Ses auteurs ont une idéologie, des convictions religieuses, tout comme les Palestiniens qui se suicident quotidiennement. Il y a là un problème culturel.

16. Ces fanatismes immolateurs, ces obsessions kamikazes découlent d'une certaine interprétation de l'Islam, d'une pensée anti-occidentale, d'un rejet total et de l'affrontement radical d'un monde riche et dominant. Nous ne pouvons nous contenter de la démonisation de Ben Laden et des siens ou de la persécution de toute bande terroriste comme s'il ne s'agissait que d'un groupe mafieux ou d'un syndicat du crime. Il faut tenir compte du fait qu'ils ont opéré dans un cadre « idéologique », pour dénoncer et stigmatiser nos comportements. Ce serait une erreur colossale de ne pas se rendre compte que cette mentalité radicale et meurtrière est née dans plusieurs pays arabo-musulmans qui jugent le monde occidental, et particulièrement les Etats-Unis, comme corrompu, hégémoniste et impérialiste. C'est encore un problème de culture.

17. La polémique émane de cette atmosphère critique. La doctrine anti-occidentale se retrouve dans la religion, dans la politique, dans l'intellectualisme de ces pays. Depuis des années une opinion hostile aux occidentaux s'est développée, avec des contrevérités et des erreurs de perception, mais aussi des fondements. Il faut tenir compte de cette réalité politique et culturelle, pour la renverser et démontrer que les Européens ne sont ni l'un ni l'autre. Pour cela l'Europe doit faire son autocritique et réviser sa position

politique. Nous pouvons inverser cet état d'esprit hostile, par des actes tangibles si nous voulons éviter l'apparition de nouvelles sources de haine et si nous voulons que Ben Laden reste une sinistre et ponctuelle page noire de l'histoire.

18. Pour éloigner la menace fanatique, il est indispensable de créer des conditions nouvelles par le dialogue et la coopération. Des changements importants peuvent être opérés dans les domaines économique et politique. Néanmoins, l'action culturelle, religieuse, éducative et informative restera décisive. De fait, nous ne pouvons escompter que grâce à ces actions ceux qui ont choisi la voie de la terreur renonceront à leurs idées terroristes. Il faut œuvrer dans tous les domaines pour défaire, par une action solidaire, ce climat dangereux qui les a amenés à se sentir les défenseurs d'une cause. Plutôt que de nous demander ce que le 11 septembre a changé, demandons-nous ce qu'il faut changer. Il semble évident qu'il ne suffit pas de procéder à des changements en l'Occident seulement, ils sont tout aussi indispensables dans le monde arabo-musulman.

L'approche européenne : une approche éthique?

19. Il y a deux ans la Commission de la culture, de la science et de l'éducation de l'Assemblée Parlementaire - de l'organisation paneuropéenne la plus ancienne et la plus large de l'Europe, particulièrement attachée aux droits de l'homme - a lancé une réflexion sur le rôle d'une telle institution dans les relations entre l'Europe et le sud de la Méditerranée. Le point de départ était clair : le Conseil de l'Europe, dans son ensemble, ne pouvait pas accepter ce clivage culturel, ni assister à la détérioration de la situation sans rien faire. Maintenant, plus que jamais, il faut explorer toutes les possibilités pour améliorer la situation.

20. Dans la mesure où nous croyons à l'universalité de l'espèce humaine, les peuples qui bénéficient d'un progrès considérable, se doivent d'être solidaires avec ceux qui en sont dépourvus. Il ne s'agit pas uniquement de progrès économique mais aussi, et surtout, de liberté et de démocratie. L'Europe ne doit, ni ne peut, négliger ce devoir moral, cette exigence éthique.

21. Pour des raisons morales, nous ne pouvons accepter une Europe impassible devant les guerres, les conflits, les tyrannies, les exploitations et les esclavages de notre temps, ni chez nous, ni dans le Sud, ni ailleurs. L'Europe ne peut déclarer imprescriptibles les Droits de l'homme et la proscription de leur violation, tel qu'elle le proclame systématiquement, si par ailleurs elle n'est pas disposée à les défendre pour tout le monde. Car l'image qu'elle donnerait serait celle du cynisme pur et simple. L'Europe a le devoir éthique d'apporter la paix, la prospérité, la culture (mais pas « sa » culture) et les droits des citoyens - qu'elle veut pour elle-même - et ainsi contribuer à la construction d'une société internationale plus juste, plus communicative et plus fraternelle, hors laquelle tout progrès humain sera toujours aléatoire. Dans cette perspective, l'Europe doit démontrer qu'elle souhaite vraiment la paix, la stabilité et le progrès global pour tous et que, pour y parvenir, elle est disposée à contribuer à une répartition plus équitable des richesses à l'échelle mondiale.

22. Nous devrions nous rappeler que, depuis le 15^{ème} siècle, des pays européens avaient mené une politique d'expansion coloniale par laquelle ils avaient exploité presque toutes les parties du monde, souvent de façon expéditive et brutale. Cette colonisation s'était faite au nom de grandes valeurs morales (la religion, la civilisation, la culture, le progrès) qui étaient parfois appliquées avec violence et furent fréquemment niées par le comportement des colonisateurs. Il ne nous appartient pas de juger. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que dans plusieurs endroits de la planète subsistent aujourd'hui des conflits, des guerres, des divisions, des affrontements et des haines qui remontent au temps de la colonisation ou de la décolonisation, cette dernière ayant été réalisée avec une absence notable de sensibilité, et ceci est un euphémisme.

23. Les pays européens ont une responsabilité dans divers conflits actuels: Proche-Orient, rive sud de la Méditerranée, Afrique sub-saharienne. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui nous rapprocher de ces pays et contribuer à améliorer leur situation. Il est utopique de vouloir refaire l'Histoire, mais nous devons démontrer à ces pays que si l'étape coloniale fut une période d'exploitation, aujourd'hui l'attitude est tout

autre.

24. Tous ces éléments critiques concernant le monde occidental et l'Europe, ne doivent pas cacher l'important effort de l'Europe vis-à-vis les pays du sud de la méditerranée. Les programmes européens de coopération, solidarité et aide au développement de ces pays constituent plus de la moitié de toute l'aide mondiale. Ce n'est pas vrai que tous les pays européens sont des pays riches ; il y a de ce côté là beaucoup à se solidariser avec un certain nombre de pays du centre et de l'Est de l'Europe que souffrent d'importants problèmes économiques. La réalité ne peut pas être niée : l'Europe, et en particulier l'Union européenne est largement le premier contribuant au développement du sud de la Méditerranée. Cependant, on ne peut ignorer le fait, apparemment paradoxal, de la fermeture des marchés européens aux produits du sud de la Méditerranée.

25. Telle était notre réflexion de base. Retrouver les engagements auxquels nous a amenés notre Histoire et rappeler nos impératifs éthiques et moraux pour donner une nouvelle impulsion aux relations entre le Conseil de l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée. L'économie et la politique ne relèvent pas de notre Commission qui s'occupe de l'éducation, du patrimoine et des arts, de la science, de la jeunesse et du sport et des médias. Il est important de définir un cadre et des principes généraux afin de travailler concrètement dans notre champ d'action : la culture au sens large.

26. Depuis longtemps, la Commission a traité de sujets ayant trait aux relations culturelles entre l'Europe et les différents pays du Bassin méditerranéen. Il s'agit des recommandations sur «La religion et la démocratie», «L'histoire et l'apprentissage de l'histoire en Europe», «La coopération dans le Bassin méditerranéen», «La contribution juive à la culture européenne», «La tolérance religieuse», «La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance», «La contribution de la civilisation islamique à la culture européenne», dans lesquelles nous avons fait des propositions à nos gouvernements mais qui, pour la plupart, n'ont pas été mises en oeuvre.

La situation au sud de la Méditerranée

27. Beaucoup de problèmes restent à régler au Sud. Les pays du sud de la Méditerranée doivent aussi faire leur autocritique. Leurs régimes doivent progresser dans beaucoup de domaines. Il existe un énorme écart entre pauvres et riches, peut être plus frappant qu'ailleurs, entre des familles qui vivent dans l'ostentation et le gaspillage et le reste de la population qui peine à survivre. Les élites politiques très souvent pactisent avec ceux qu'ils disent redouter (voir par exemple la coopération en matière militaire avec les Etats-Unis).

28. Il est préoccupant de voir des violations des droits de l'homme absolument inacceptables à notre époque. La situation de la femme dans certains pays arabes doit impérativement changer. Notre Assemblée s'est penchée à plusieurs reprises sur cet état de fait totalement incompatible avec notre conception de la dignité humaine et les droits de la personne.

29. Il y a aussi, comme on le sait, l'intégrisme religieux qui radicalise certains groupes de la société, en Europe et dans les pays du sud de la Méditerranée. Cette attitude joue en faveur du dogmatisme irrationnel, du rejet de l'autre et crée de plus en plus d'obstacles à la compréhension et au dialogue. C'est là une réalité culturelle mais avec une transcendance politique évidente.

30. Les Nations Unies ont publié en juillet dernier, pour la première fois, un rapport sur le développement arabe. Préparé par des experts arabes et co-financé par la Ligue Arabe ce rapport est très critique de la situation. Malgré les immenses revenus du pétrole, l'ensemble des pays arabes a pris du retard par rapport au reste du monde. 15% des hommes et 30% des femmes sont toujours illettrés et la région a le plus bas « indicateur de liberté » au monde. D'après les auteurs du rapport cette situation est due à trois raisons principales : un déficit de libertés (manque de respect pour les Droits de l'homme, lourde bureaucratie, restrictions à l'initiative privée, à la société civile et aux médias), un déficit de participation des femmes (qui prive la région de la créativité et de la productivité de la moitié de ses citoyens) et, enfin, un déficit de connaissances et de compétences.

31. Plusieurs pays musulmans n'ont pas encore réussi à édifier une démocratie comme nous la comprenons en Europe, sans parler du pluralisme, de l'égalité des droits, de la liberté de religion, de pensée ou d'expression. Selon l'islamologue allemand R. Glagow c'est l'application rigoureuse des principes fondamentaux et immuables de l'Islam qui a provoqué la destruction de sa propre culture. Il appartient aux hommes politiques (et aux femmes) des pays du sud de la méditerranée de nous montrer que l'Islam n'est pas incompatible avec la démocratie et le progrès social.

32. Les experts, les scientifiques, les intellectuels européens trouvent facilement des positions communes avec leurs homologues du sud de la Méditerranée. Beaucoup d'hommes de culture au Sud sont des partenaires du dialogue et utilisent des critères identiques aux nôtres, qu'ils ont acquis dans les universités occidentales. Mais, à leur grand regret, ils ne peuvent pas parler au nom de leurs frères de foi, avec lesquels ils ont eux-mêmes des difficultés de compréhension.

33. Malgré cette situation au Sud il faut insister sur les possibilités réelles de changement. Il existe des interlocuteurs, soucieux d'établir un dialogue et d'évoluer en direction de la démocratie et les Droits de l'homme. Pour ce faire, nous comptons sur une importante partie de la population et des dirigeants disposés à mener ce changement.

34. Au Sud il n'existe pas d'interlocuteur multilatéral car, de Nasser à nos jours, tous les efforts pour bâtir des structures unitaires ont échoué. Nous pouvons établir des modalités de coopération avec la Ligue Arabe et l'Union du Maghreb Arabe, mais il faut reconnaître qu'il ne s'agit pas d'institutions politiques multilatérales comparables à la nôtre. Nous saluons l'institutionnalisation récente de l'Union Africaine, qui remplace l'archaïque et inefficace OUA, bien que nous ne sachions pas encore si cette organisation peut nous offrir quelque possibilité concrète de travail. Rien n'empêche, en tout cas d'essayer de développer une action multilatérale même si sa concrétisation au Sud doit se faire pays par pays.

Que faut-il faire ?

35. Notre approche est une approche multilatérale, de coopération entre le Conseil de l'Europe (et donc l'ensemble de ses 44 pays membres) et le sud de la Méditerranée. Ce qui n'exclue pas les actions bilatérales. Il faut cependant tenir compte de certaines réalités et tout d'abord de ce qu'on appellerait la « logique méditerranéenne » c'est-à-dire la nécessité de créer des instruments et de projets en prenant comme cadre le Bassin méditerranéen.

36. Le Conseil de l'Europe compte parmi ses membres des pays à forte tradition islamique (l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et la Turquie) – ce qui n'est pas le cas par exemple de l'Union Européenne – et cela le place dans une situation privilégiée dans ses relations avec le monde arabo-musulman.

37. La coopération culturelle n'est pas seulement un outil pour résoudre conflits et difficultés. Elle apporte un enrichissement durable, ouvre de nouvelles voies, apporte un patrimoine, représente une valeur en soi et une richesse structurelle. Nous nous proposons d'inscrire ce travail dans la durée, sans volonté purement opportuniste. La coopération culturelle avec les pays du sud de la Méditerranée peut véritablement contribuer à une plus grande interaction et connaissance entre cultures et sociétés, à la rupture de l'isolement et à la création d'une atmosphère nouvelle d'échange et de partage. Nous devons mettre fin à l'ignorance, source de confusion, de mystification et d'incompréhension.

38. De très nombreuses initiatives s'orientent en ce moment vers la Méditerranée et nous devons apporter notre soutien aux grandes institutions qui s'efforcent pour leur part de trouver des solutions aux problèmes qui nous préoccupent. En premier lieu à l'Union Européenne, qui organise une Conférence euro-méditerranéenne et gère les programmes MEDA dont nous devons évaluer la portée et les possibilités de coopération, à l'Alecso, à l'Isesco et, bien entendu, à l'Unesco. En ce qui concerne organisations non-gouvernementales il nous faut mentionner la Fondation européenne de la culture avec son programme sur la mémoire de la méditerranée et ses « points de rencontre en méditerranée » et la Fondation Roi Baudouin et son programme de sensibilisation au patrimoine culturel euro-méditerranéen.

Domaines pour la coopération

39. Certainement le domaine religieux est l'un des plus importants. Le problème le plus aigü est l'intégrisme, musulman ou chrétien. Cette attitude conduit au rejet de l'autre, considéré comme hérétique. Ceux qui ont une mentalité religieuse fondamentaliste identifient ceux qui sont différents comme un adversaire. Ils ressentent un danger et une menace permanente contre ce qui leur est sacré en face de mœurs, de mentalités et de croyances distinctes.

40. La méconnaissance de l'Islam en Europe et les réticences envers le Christianisme ou la laïcité au sud, sont les résultats de l'ignorance alimentée par un manque d'objectivité de l'information. Il faut rectifier les visions erronées de l'autre, encourager le dialogue religieux, l'œcuménisme, repenser l'enseignement des différentes croyances et des Eglises et revoir les manuels scolaires. Le monothéisme est né en Méditerranée ; c'est dans cette mer que se sont épanouies les religions du livre. Un respect et une compréhension mutuels sont possibles et nécessaires.

41. L'éducation et la formation sont à la base de la culture. C'est un vaste domaine pour collaborer. Pour instaurer connaissance et respect mutuels, il faut réviser nos systèmes éducatifs respectifs, car il existe une grande distance entre eux. Un premier pas doit être le renforcement de la lutte contre l'illettrisme au sud. Le Conseil de l'Europe peut offrir son expérience dans ce domaine, que ce soit pour les manuels scolaires, l'homologation des diplômes ou la formation professionnelle.

42. Les aspects éducateurs que mériteraient une coopération particulièrement étroite sont : l'interprétation de l'histoire ; l'apprentissage des langues, l'information sur les autres cultures, l'éducation des migrants, l'échange d'étudiants et de professeurs à partir du secondaire, la reconnaissance des diplômes universitaires, la possibilité de partager une université euro-arabe. L'éducation est un secteur sensible qui devrait jeter les bases d'une relation nouvelle.

43. En ce qui concerne le patrimoine culturel, la conservation des sites archéologiques et la sauvegarde du patrimoine architectural sont des projets à réaliser en partenariat. L'héritage d'un passé prolongé et remarquable doit être mis en valeur.

44. Pour ce qui est de la culture au sens classique, plusieurs domaines de rencontres, de coopération et de partage sont possibles et souhaitables : dialogue entre intellectuels, créateurs et chercheurs dans ce qu'on appelle les « humanités »; organisation de rencontres ; création d'un réseau de contacts entre écrivains, artistes, communicateurs, leaders d'opinion, etc. ; Tous le domaine des arts - de la littérature à la musique, du théâtre au cinéma, de l'architecture à la peinture, de la cuisine au folklore – peuvent servir au rapprochement et à la découverte de l'autre.

45. La jeunesse est notre avenir. Si, à l'avenir, nous souhaitons améliorer les relations avec les pays du sud et instaurer une situation plus positive et agréable, il est primordial de travailler avec les jeunes. Le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe a déjà entrepris un dialogue euro-arabe de la jeunesse auquel notre commission a contribué. Cependant, le projet s'est enlisé dans le conflit israélo-palestinien, mais il pourrait repartir sur de nouvelles bases.

46. Il faudra aussi promouvoir le réseau entre les organisations de jeunesse. Ice qui nous intéresse c'est d'établir des contacts, et les ONG sont des instruments très efficaces pour créer des complicités et des engagements. Elles peuvent servir aussi à régler les problèmes spécifiques des jeunes.

47. L'instrument qui pourrait ouvrir de nouvelles voies de coopération est sans doute le monde de l'Internet. Même si l'Europe a indiscutablement un avantage sur le sud de la Méditerranée dans ce domaine, c'est un outil qui permettra d'avancer très rapidement. Nous pouvons créer des espaces virtuels (mais réels) de communication, inconcevables jusqu'à présent.

48. Le sport, spectacle de masse par excellence, suivi avec passion, peut servir notre propos. Grâce à l'audiovisuel, les grands sportifs, les virtuoses du football, du tennis ou de la Formule 1 européens sont

connus et suivis dans les pays du sud de la Méditerranée. De même, nous connaissons les puissants athlètes de cette zone privilégiée qui produit des jeunes doués pour les courses de fond. On se souvient encore des Jeux de la Méditerranée : un essai de mini olympiade du Bassin méditerranéen. Les premiers pas vers une coopération sportive ont été fait : en janvier dernier, le Maroc avait organisé à Marrakech un séminaire euro-méditerranéen sur la lutte contre le dopage et cet été, la Tunisie a demandé à accéder à la Convention européenne contre le dopage du Conseil de l'Europe. Par contre, il serait bon de réfléchir aux conséquences parfois négatives d'initiatives telles que le rally automobile Paris-Dakar.

49. La recherche scientifique et technologique offre aussi des possibilités d'échanges. Nous savons que l'accès à la technologie permettrait au Sud d'améliorer sa situation économique. Les universités, mais aussi les entreprises et les laboratoires pourraient offrir des bonnes occasions de coopération, soutenues par une volonté politique. A leur tour, les grands projets européens (de l'Union Européenne) de recherche et de développement devraient permettre une participation des pays du sud.

50. Les moyens de communication, dont l'influence est formidable, sont essentiels pour l'amélioration du climat réciproque. Il serait souhaitable que les médias publics ou privés, et les journalistes oeuvrent en faveur du dialogue et des échanges. Il faut susciter des connivences entre les médias afin qu'il n'y ait pas de manipulation de l'information. Leurs dispositifs doivent calmer les esprits et faciliter les rapports entre le nord et le sud. Il ne s'agit pas d'interventionnisme ou de dirigisme, au contraire. Nous souhaitons voir partout un vrai pluralisme et une presse libre et faire en sorte que, par la formation professionnelle et la responsabilisation, les moyens de communication de masse et leurs professionnels aient comme priorité de positiver les relations avec nos voisins du Sud.

Premières étapes

(a) Le colloque de Majorque

51. Un premier pas a été fait à Palma de Majorque en octobre 2000 au cours d'un Colloque sur la culture et la coopération entre le Conseil de l'Europe et les pays méditerranéens non-membres, intitulé « *La Méditerranée : complicité culturelle ?* » Des idées ont été développées et, ce qui est plus important, un échange de vues a eu lieu avec des représentants des parlements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Le compte-rendu de cette rencontre montre l'intérêt et la qualité des échanges entre des parlementaires du nord et du sud de la Méditerranée (AS/Cult (2000) 35).

52. Les conclusions du colloque de Majorque ont confirmé les besoins et les aspirations de tous et chacun et nous poussent à aller de l'avant. Des propositions de travail concrètes ont été faites qui devraient faire partie, entre autres, de notre recommandation:

- poursuivre les rencontres entre parlementaires des deux rives
- instaurer un dialogue dans le domaine de la tolérance religieuse
- reprendre le projet de création d'une université euro-arabe
- établir un dialogue et des contacts en vue d'une reconnaissance mutuelle des valeurs, des traditions et des cultures
- créer un système réciproque d'enseignement des langues européennes au Sud et de la langue arabe au Nord
- faire des efforts pour que les informations diffusées par les médias du Nord concernant le Sud et réciproquement, soient véridiques et soulignent les aspects positifs
- renforcer la coopération dans tous les domaines de la culture et de l'éducation

- mettre en place une coordination avec la corbeille sociale, culturelle et humaine émanant de la Déclaration de Barcelone
- promouvoir le dialogue et l'éducation interculturelle
- éliminer les stéréotypes dans l'éducation
- créer une politique de jumelages entre les collectivités locales de la région
- organiser des campagnes sur la tolérance et la compréhension religieuses
- favoriser des rencontres entre philosophes et théologiens ou responsables religieux
- favoriser l'adhésion des pays du Maghreb à certaines conventions culturelles du Conseil de l'Europe
- promouvoir des activités culturelles au niveau méditerranéen, comme la Conférence permanente de l'audiovisuel méditerranéen, la production et traduction de livres, des échanges musicaux et théâtraux
- faciliter l'établissement de réseaux des nouvelles technologies de la communication
- encourager la révision des manuels d'histoire pour éliminer toutes les formes de préjugés
- apporter le soutien aux différentes ONGs et institutions de la société civile qui travaillent dans ce domaine.

b) Le Colloque de Rabat

53. Un deuxième colloque, intitulé « *La culture : points de rencontre* », a eu lieu les 8 et 9 avril 2002, à la Chambre des Représentants du Maroc à Rabat. Étaient invités : des délégations des parlements de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie (dont certaines étaient absentes) ; des experts originaires de ces pays et de pays du Conseil de l'Europe et des représentants d'organisations internationales. La rencontre s'est tenue à un moment de tension évidente due à l'aggravation de la crise au Proche-Orient.

54. La présence et les interventions de plusieurs ministres marocains et du Président du Parlement ont donné une portée nettement politique au colloque. La participation des experts invités a considérablement enrichi le débat et a permis une approche approfondie et concrète dans beaucoup de domaines. Notre rapporteur, M. Cherribi, a avancé des propositions complémentaires en guise de conclusion :

- réécrire une histoire de la Méditerranée sans contrevérités
- créer un observatoire de l'histoire en Méditerranée
- créer une Chaîne TV Euro-méditerranéenne
- créer un Festival Méditerranéen d'Art
- créer un Musée de la Méditerranée
- créer un Observatoire Méditerranéen de la paix
- promouvoir l'introduction de la Philosophie dans l'enseignement dans tous les pays de la Méditerranée
- le Conseil de l'Europe devrait prêter son expertise et toutes ses capacités pour aider à la construction d'un Maghreb plus uni, qui pourrait assumer les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe

- promouvoir des accords sur les migrations entre les pays de départ et d'arrivée et, pour ces derniers, assurer un véritable accueil religieux et culturel
- aider le développement du tourisme dans les pays du Sud
- élargir les programmes Erasmus et Tempus vers le Sud
- faciliter l'obtention de visas à des fins de coopération culturelle
- promouvoir le partenariat et la coopération pour une consolidation du dialogue entre cultures.

(c) **Autres contacts**

55. Pendant la session de l'Assemblée de septembre 2001, j'ai rencontré à Strasbourg une délégation parlementaire algérienne en visite au Conseil de l'Europe.

56. Une délégation de la République du Soudan, composée de MM. Mubarak Mohamed Ali Magzoub, Ministre de l'Éducation et de la Recherche Scientifique, Abdulla Ahmed Abdallaa, Conseiller du Président de la République, Ramon Vinals i Soler, Ambassadeur auprès de l'UE, Ali R. Mahmoud, Consultant, Comité du développement culturel Soudan - Conseil de l'Europe, Mahmoud Ramadan, Conseil pour l'amitié internationale des peuples et Kamal Eldin Alsayed, Cabinet de la présidence de la République, a participé à notre réunion de commission le 25 avril 2002.

57. Du 28 juin au premier juillet j'ai participé à la Conférence euro-méditerranéenne contre la pauvreté organisée par le Centre Nord-Sud et le Centre pour l'étude des pays en développement qui a eu lieu à Alexandrie. Profitant de mon séjour en Egypte, j'ai rencontré le Prof. Ahmed Sourour, Président de l'Assemblée du Peuple, le Prof. Hossan Badrawi, Président de la commission de l'éducation, M. Sami Mahran, Secrétaire Général du parlement, M. Gaber Al-Asfour, Secrétaire Général du Conseil supérieur de la culture, M. Chérif El Shoubashy, premier sous-secrétaire d'état au ministère de la culture et Mme Dhalyia Khanis, Chef du service culturel de la Ligue arabe. Tous mes interlocuteurs se sont montrés très intéressés par une coopération avec le Conseil de l'Europe, mais malgré cet intérêt les lettres que je leur aie envoyées à mon retour n'ont pas encore eu de suite.

58. La Commission de la culture, de la science, et de l'éducation a invité les ambassadeurs des six pays du sud de la méditerranée pour un échanges de vues pendant sa réunion du 30 octobre 2002. L'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie et la Tunisie étaient représentées et ont contribué à un débat très animé. J'ai tenu compte dans le présent rapport des points de vue exprimés.

Conclusion et orientation

59. Nos lectures, nos rencontres, nos débats nous ont apporté un certain nombre de constatations. Tout d'abord celle d'un véritable et angoissant éloignement entre les mentalités et les sociétés européennes et celles du sud de la Méditerranée. Un éloignement qui est surtout culturel. Une distanciation erronée, regrettable et dangereuse mais réelle et profonde qu'il serait catastrophique de négliger et de ne pas en prendre la mesure. Elle devrait nous faire prendre la direction radicalement opposée, celle de l'approximation, de la coopération, des échanges, du partage.

60. Nous avons pu constater que certains éléments qui nous ont amenés à cette situation viennent du Nord : l'attitude occidentale, trop souvent encombrée d'un substrat colonialiste (et donc par la continuité d'une pratique d'exploitation économique, sous formes très différentes et sophistiquées) par un paternalisme excessif, parfois par une déconsidération et un mépris explicite ou implicite envers ces sociétés, et par une fausse conception trop généralisée de ce que sont les Arabes et l'Islam. Le résultat de cette attitude, prolongée dans le temps a créé énormément d'incompréhension et de méfiance au Sud.

61. En plus des effets pervers de cette perception des Européens, nous avons observé, au Sud, des défauts

qui rendent possible une mentalité critique anti-occidentale aussi étendue. Dans les peuples du Nord de l'Afrique, beaucoup d'aspects favorisent l'éloignement : les divisions internes, les régimes non démocratiques, les politiques économiques pas toujours au service du peuple, les approches culturelles, les traditions ancestrales, les intégrismes théocratiques édictant les modes de vie et les conduites politiques, enfin, une conception négative du monde non musulman. Ce type de problèmes induit la méfiance, le rejet de ce qui est différent, étranger, occidental.

62. C'est un défi, bien sur, pour le Conseil de l'Europe, de trouver des formules et de les réaliser. Notre Organisation a une capacité estimable de dialogue avec les pays islamiques car elle des Etats membres qui ont une présence et une tradition islamique très forte. Il faut mettre à profit cette circonstance.

63. En grande partie, la mondialisation est un phénomène économique, mais je dirai que c'est surtout un phénomène de communication, d'information et donc, culturel. Nous pouvons nous servir de la globalisation comme un instrument du changement que nous prônons. C'est à partir de la communication, de l'information véridique et des échanges sincères que nous pourrions transformer l'actuelle atmosphère négative. L'ordinateur et la télévision peuvent devenir des outils très efficaces si nous avons la volonté politique de nous en servir.

64. Les possibilités de dialogue et coopération sont immenses et le projet de recommandation prouve que les projets existent. Il suffit de nous y pencher. Au-delà du strict rapport culturel entre le Conseil de l'Europe, il est évident qu'il serait positif et opportun de trouver des formules de rapprochement politique. Des pays comme les Etats-Unis, le Mexique ou le Canada, ont un statut d'observateurs dans nos institutions que nos proches voisins de la rive sud n'ont pas. Le moment est sans doute venu d'évaluer cette possibilité, en étudiant la modalité de présence et les conditions à remplir par ces pays.

65. Une autre possibilité de coopération est l'adhésion des pays du sud de la méditerranée aux conventions et aux accords partiels ouverts du Conseil de l'Europe. La grande majorité des conventions est ouverte aux états non-membres de l'Organisation, mais jusqu'à présent seulement le Maroc (partie à une convention) et la Tunisie (partie à deux conventions) en profitent. Il paraît souhaitable que tous ces pays soient encouragés à participer d'avantage en adhérant notamment au Centre Nord-Sud.

66. Voici les idées, les données et les analyses que nous avons retenues et développées. Tous ces éléments seront sans doute enrichis par les débats en commission et nous permettront de présenter un projet de recommandation assez ambitieux et, je l'espère, à la mesure des exigences actuelles. Une série de propositions visant l'avenir, concrètes et audacieuses mais possibles, réalisables s'il y a la volonté politique. En tout cas, il nous semble qu'il vaut la peine d'essayer, de tenter d'avancer dans ce domaine de la culture. L'engagement est noble et pragmatique. Nous ne saurions refuser le choix de nous y lancer.

67. Nous avons réalisé ce travail avec conviction et enthousiasme. Nous pensons que la culture est un instrument précieux, porteur de valeurs et transcendant les esprits, capable d'ouvrir les portes fermées et d'établir des ponts. La culture apporte une valeur ajoutée politique qui devient très importante pour traverser la situation délicate que nous vivons.

68. Il n'y a pas de fatalité nous condamnant à vivre méfiants, séparés, dans l'incapacité de communiquer, confrontés les uns aux autres. Entre l'Europe tout entière et le sud de la Méditerranée existent des possibilités de relation, d'échange, d'enrichissement mutuel et d'amitié. C'est pourquoi, il faut en finir avec l'éloignement et le silence entre les cultures du Nord et du Sud et miser sur les affinités culturelles existantes. Les possibilités sont là. Le multilatéral permet une coopération culturelle très large. On peut créer un véritable réseau de coopération et changer rapidement nombre d'attitudes négatives à travers une information objective et en faisant preuve de respect mutuel et de bonne volonté. Il faut maintenant établir le dialogue, le consolider et le multiplier. Tel est le but de notre démarche.

*

* *

Commission chargée du rapport: commission de la culture, de la science et de l'éducation

Renvoi en commission: [Doc. 8854](#), renvoi n° 2545 du 9.11.2000

Projets de résolution, recommandation et directive adoptés à l'unanimité par la commission le 30 octobre 2002

Members of the committee: MM. *de Puig* (Chairman), Saglam, Baronne Hooper MM. Prisacaru (Vice-Persons), Akhvlediani, Apostoli, *Asciak*, Bajrami, Banks (Alternate: *Russell-Johnston*), Barbieri, *Berceanu*, Berzinš, *Billing*, *Braga*, Mrs *Castro*, MM. Chaklein, Cherribi, Colombier, Mrs Cryer, MM. Cubreacov, Dalgaard, Mrs *Damanaki*, Mrs Delvaux-Stehres, Mrs *Domingues*, Mr Duka-Zólyomi, Mrs Fernández-Capel, MM. *Gadzinowski*, Galoyan, Gentil, Gierek (Alternate: *Podgosrski*), Mrs Glovacki-Bernardi, MM. Goris, Haraldsson, Hegyi, Higgins (Alternate: *Mooney*), *Iannuzzi*, Irmer, Mrs *Isohookana-Asunmaa*, MM. Jakic, *Jarab*, Kalkan, Mrs Katseli (Alternate: *Skoularikis*), Mrs Klaar, Mrs Kutraitė Giedraitienė, MM. Lachat, Legendre, Lekberg, Lengagne, *Libicki*, Mrs Lucyga, MM. Maass, Malgieri (Alternate: *Bianco*), Marxer, Mrs *Melandri*, MM. Melnikov, Mestan, Mrs Milotinova, MM. Nigmatulin, *O'Hara*, Mrs Pintat Rossell, MM. Rakhansky, Rockenbauer, Rybak, *Schellens*, Mrs *Schicker*, MM. *Schneider*, Schweitzer, Seyidov, *Shybko*, Mrs *Skarbøvik*, MM. Sudarenkov, Theodorou, Vakilov, Valk, Wodarg, Yürür, Mrs Zaćiragić, Mrs Zafferini, ZZ... (Roumanie) (Alternate: Mr *Ionescu*).

N.B. Les noms des membres présents à la réunion sont en italiques

Chef du secrétariat: M. Grayson

Secrétaires de la commission : M. Ary, Mme Theophilova, M. Torcatoriu,

Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire. Rapport de la commission culture, science et éducation de la commission européenne du 19 octobre 2004

Combattre le terrorisme par la culture

Doc. 10341

19 octobre 2004

Rapport

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

Rapporteur : M. Valéry Sudarekov, Russie, Groupe socialiste

Pour débat à la Commission permanente – Voir article 15 du Règlement

Résumé

La culture a un grand rôle à jouer pour prévenir le développement d'une mentalité terroriste, pour dissuader les terroristes éventuels et pour les couper de tout soutien plus vaste. Pourtant, son potentiel est encore sous-estimée.

De plus en plus, la culture devient aussi une cible du terrorisme.

Aucune culture mondiale, nationale, régionale ou locale particulière ne peut être qualifiée de terroriste, mais l'interprétation extrémiste de certains de ses éléments peut être invoquée pour justifier des actes terroristes.

Le rapport propose une série de mesures pratiques dans tous les aspects de la culture – arts, patrimoine, religion, médias, science, enseignement, jeunesse et sport – visant à créer une culture de tolérance, de dialogue, de compréhension, de respect et de pluralisme dans laquelle le terrorisme n'a aucune place.

I. Projet de recommandation [[Lien vers le texte adopté](#)]

1. Face à la menace croissante du terrorisme dans le monde, l'Assemblée parlementaire insiste sur la nécessité d'une approche globale de lutte contre le terrorisme qui allie les méthodes culturelles aux méthodes politiques, économiques, juridiques et sociales. Il ne s'agit pas ici de confondre le terrorisme aveugle dont sont victimes des innocents avec ce qui n'est parfois qu'un acte de résistance à l'oppression et à la violation des droits de l'homme.

2. La culture sous tous ses aspects – arts, patrimoine, religion, médias, science, enseignement, jeunesse et sport – a un grand rôle à jouer pour prévenir le développement d'une mentalité terroriste, pour dissuader les terroristes éventuels et pour les couper de tout soutien plus vaste. Pourtant, son importance à cet égard est fréquemment sous-estimée.

3. Toute action culturelle contre le terrorisme repose sur la compréhension des relations complexes et délicates entre le terrorisme et son contexte culturel.

4. L'Assemblée est résolument opposée à toute tentative de qualifier de terroriste telle culture mondiale, nationale, régionale ou locale. En même temps, dans certaines conditions, n'importe quelle société est capable de secréter du terrorisme. L'interprétation extrémiste de certains éléments d'une culture ou d'une religion particulière, tels que le martyre héroïque, le sacrifice, l'apocalypse ou la guerre sainte, ainsi que les idéologies laïques (nationalistes et révolutionnaires), peuvent aussi être invoqués pour justifier des actes terroristes.

5. De plus en plus, toutefois, la culture devient aussi une cible du terrorisme. Au-delà des dégâts matériels et de la destruction des monuments, temples ou symboles d'une culture et d'un mode de vie donnés, les actes terroristes visent l'identité culturelle d'un peuple ou d'une population et endommagent un patrimoine culturel commun à tous les peuples du monde.

6. La mondialisation et la société de l'information permettent des contacts et une interaction sans précédent entre les peuples, les idées et les cultures. Certains de leurs aspects sont cependant de nature à favoriser le terrorisme et les idéologies qui le prônent de plusieurs manières :

- i. le fossé s'élargit entre pays riches et pays pauvres, peuples riches et peuples pauvres. La pauvreté, l'oppression, le non-respect des droits de l'homme, le sentiment d'injustice et l'absence de perspectives meilleures pour l'avenir offrent un terrain fertile à toutes sortes de violence ;
- ii. la domination planétaire de la culture occidentale dans ses formes les plus commerciales basées sur la violence, l'argent et le sexe, est perçue par les sociétés traditionnelles comme profondément offensante et en contradiction totale avec les normes démocratiques élevées que cette culture est censée refléter ;
- iii. le village mondial créé par les médias modernes et l'Internet assure aux actes terroristes une publicité telle qu'ils n'en ont jamais eue dans le passé. Ces actes apparaissent donc, aux yeux des extrémistes, comme le moyen le plus efficace et le plus « rentable » de faire passer leur message ;
- iv. les technologies modernes de l'information ont également permis une bien meilleure communication et connexion entre les groupes terroristes, conduisant à une nouvelle forme de terrorisme international ayant une dimension « a-territoriale » et « a-culturelle », même si ces groupes revendiquent une affiliation à un territoire ou à une culture donnés ;
- v. la dépendance vis-à-vis de l'informatique a entraîné l'apparition du cyberterrorisme, qui menace le fonctionnement de la société moderne par la manipulation des systèmes informatiques.

7. L'Assemblée apprécie une couverture médiatique des actes terroristes et un traitement du débat public sur le terrorisme responsables et encourage les professionnels des médias à poursuivre les discussions sur la déontologie à suivre.

8. Une plus grande acceptation du terrorisme dépend du seuil de tolérance à la violence comme mode de résolution des conflits dans la société en général, ce que déplore l'Assemblée.

9. Il devient vital de considérer l'enseignement non seulement sous l'angle quantitatif, mais aussi qualitatif, comme mode de transmission non seulement du savoir mais également des valeurs, et comme moyen de développer un esprit critique. L'enseignement devrait aussi offrir la possibilité aux individus de participer pleinement au développement d'une société démocratique juste et équitable dans laquelle le terrorisme n'a aucune place.

10. Il incombe aussi à l'enseignement d'améliorer la compréhension mutuelle entre groupes et cultures. Toute action culturelle ayant pour but de combattre le terrorisme doit viser principalement à créer une culture de tolérance, de dialogue, de compréhension, de respect et de pluralisme. Ceci permettra de réduire l'aura héroïque des terroristes et contribuera à éradiquer l'acceptation de leurs actes dans l'opinion.

11. L'Assemblée note que plusieurs projets du Conseil de l'Europe sont allés dans ce sens, par exemple ceux sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'enseignement de l'histoire, la lutte contre la violence, le dialogue interculturel et la prévention des conflits. Elle se félicite aussi de la Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits, adoptée par les ministres européens de la Culture à Opatija le 22 octobre 2003, de la Déclaration sur l'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen, adoptée par les ministres européens de l'Éducation à Athènes le 12 novembre 2003, et des travaux en cours relatifs à une Déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Il faut cependant que les différents secteurs de l'Organisation mènent à cet égard une action supplémentaire et mieux concertée.

12. L'Assemblée recommande donc au Comité des Ministres ;

- i. d'inclure les dispositions pertinentes sur le rôle de la culture dans une future convention générale du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, comme cela a déjà été recommandé par l'Assemblée ;
- ii. de coordonner l'action des organes du Conseil de l'Europe s'occupant de lutte contre le terrorisme et de culture ;
- iii. d'organiser une conférence européenne sur la lutte contre le terrorisme par la culture, avec la participation d'autres organismes européens et internationaux ;
- iv. de faire figurer le dialogue interculturel et inter-religieux et la prévention des conflits parmi les principaux domaines d'activité du Conseil de l'Europe et de prendre des dispositions à cette fin dans le Plan d'action, ainsi que dans la Déclaration finale à adopter par le troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ;
- v. de mettre en œuvre ou de renforcer des projets visant à :
 - a. encourager la réflexion intellectuelle et la recherche sur le terrorisme et la culture afin de mieux comprendre et étudier les causes et l'évolution du terrorisme ;
 - b. élaborer des programmes d'enseignement ayant pour but de mieux faire connaître les différentes cultures et religions, et veiller à ce qu'ils dépassent la dimension européenne ;
 - c. poursuivre ses travaux sur l'enseignement de l'histoire et la révision des manuels scolaires, ainsi qu'à étendre cette tâche aux pays voisins de l'Europe afin de réduire les préjugés et les stéréotypes et d'éliminer les incitations au terrorisme ;
 - d. favoriser le débat sur le terrorisme au sein de la jeune génération ; soutenir le travail international de jeunesse comme un moyen de concrétiser le dialogue interculturel ; développer davantage les projets des jeunes sur la prévention des conflits et la promotion d'une culture de paix ;
 - e. développer l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté, créant ainsi une meilleure compréhension des droits de l'homme et des moyens de les protéger ;
 - f. faire en sorte que dans leur politique relative aux médias et à l'Internet, les États trouvent un juste équilibre entre la protection des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme ;
 - g. garantir dans tous les États membres un cadre juridique et politique approprié pour la libre expression et la véritable représentation de toutes les opinions, de tous les points de vue politiques, de toutes les croyances religieuses et de toutes les minorités culturelles ;
 - h. développer les activités culturelles intercommunautaires afin d'atténuer les tensions entre communautés ;
 - i. favoriser la compréhension et la tolérance en encourageant la diffusion de travaux culturels et audiovisuels d'autres régions du monde et en soutenant la mobilité et les échanges d'artistes, d'« auteurs de performances », d'universitaires et de scientifiques ;
- vi. de concevoir des projets culturels ciblés sur certaines régions critiques d'Europe où il existe des tensions et un danger de terrorisme ;
- vii. de soutenir et de favoriser l'élaboration d'instruments internationaux relatifs à la diversité culturelle, à la coopération et au dialogue ;
- viii. d'intensifier le dialogue et la coopération culturelle entre les pays européens et leurs voisins, conformément à la Résolution 1313 (2003) et à la Recommandation 1590 (2003) de l'Assemblée sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée.

II. Exposé des motifs

par M. Sudarenskov

Introduction

1. Le terrorisme est devenu un problème mondial. La menace terroriste pèse sur un nombre toujours plus grand de pays. Le terrorisme apporte la mort, il menace les institutions

démocratiques, ruine l'économie et déstabilise des régions entières. C'est un problème qui ne touche pas un pays en particulier. Il faut un système uni pour combattre le terrorisme. Les mesures prises à cette fin doivent être globales. Le système de lutte et de répression du terrorisme à l'étape actuelle doit comprendre des mesures juridiques, organisationnelles, financières et répressives, mais aussi culturelles.

2. On sous-estime à maints égards les possibilités qu'offre l'utilisation - nécessaire - des facteurs culturels pour la compréhension et la lutte contre le terrorisme et on mésestime leur importance et leur efficacité à long terme. Ce manque d'intérêt ne permet pas de comprendre réellement comment le terrorisme tend à se développer, ni d'élaborer des mesures pour prévenir les activités terroristes sur le plan interne et à l'échelle internationale.

3. La culture sous toutes ses formes - ou en tout cas sous celles qui sont retenues actuellement par l'Assemblée parlementaire : art, patrimoine culturel, religion, médias, recherche, enseignement, jeunesse et sport - peut être considérée comme un moyen de prévention à court terme et d'endiguement à long terme.

Le terrorisme, un phénomène social

4. Le terrorisme consiste en des actes de violence ou en des menaces de violence ciblée et organisée d'une certaine ampleur qui sont de nature socialement dangereuse ou sensible et qui sont dirigés contre la société, l'Etat ou la personne afin de les contraindre à exécuter les exigences politiques, religieuses, nationales, ethniques, territoriales et autres présentées par les auteurs des actes de terreur.

5. Le terrorisme a changé radicalement de nature et d'objectif par rapport à ses formes antérieures. Profondément ancré dans le monde contemporain il est devenu le reflet de certains des pires problèmes de notre société, s'attaquant à ses aspects les plus modernes avec les moyens les plus modernes. Le terrorisme mobilise une pluralité de techniques contre une société technicienne. Autre nouveauté d'importance : il se caractérise désormais par une double dimension : « a-territoriale » et « a-culturelle », même s'il peut se réclamer d'un territoire ou d'une culture.

6. En tant que phénomène social, le terrorisme est une idéologie, une politique et une pratique de forces sociales ou de personnes axées sur des formes violentes illégales d'action pour poursuivre des buts. La persistance des problèmes sociaux favorise une profonde différenciation sociale, un fossé entre les riches et les pauvres et une protection inégale des droits de l'homme et peut être la cause de frustrations au sein de la population, d'une mauvaise protection sociale et d'une marginalisation de pans de la société.

7. L'une des grandes tendances du terrorisme moderne est l'élargissement de sa base sociale, la participation d'un grand nombre de représentants de différentes catégories sociales et la formation de cercles relativement stables de "sympathisants", c'est-à-dire de personnes qui partagent dans une certaine mesure les idées politiques de certaines structures terroristes et qui leur prêtent leur concours.

8. Les circonstances actuelles et les buts poursuivis par le terrorisme dans le combat politique aux niveaux national (étatique) et international conduisent à une profonde mutation du terrorisme, qui se caractérise par les traits suivants:

- i. aggravation des dissensions interethniques dans certains pays, voire dans certaines régions du monde, intensification brutale sur cette base des processus nationalistes de nature extrémiste et séparatiste auxquels participent une part importante de la population;
- ii. diffusion dans différentes régions des dissensions interconfessionnelles, développement de l'extrémisme politico-religieux, formation sur cette base de foyers stables de conflits politiques de nature inter- et intra-étatique avec la participation d'un grand nombre de gens;

iii. aggravation du séparatisme régional dans de nombreuses régions du monde, apparition d'un grand nombre de foyers de lutte armée pour une révision du système politique dans une série d'Etats, une modification du statut juridico-politique de ces pays, un redécoupage illégal des frontières intérieures sur cette base dans plusieurs Etats existants, voire la modification de frontières interétatiques ;

iv. prolifération du trafic de drogue et d'armes et aggravation de la criminalité ; rapprochement, meilleure compréhension mutuelle et parfois fusion de l'activité terroriste avec des structures transnationales liées à la criminalité organisée ; phénomène qui conduit à un élargissement considérable des possibilités financières, matérielles et purement opérationnelles des organisations terroristes et au renforcement de leur infrastructure.

9. Une partie de la population réagit de façon peu appropriée aux intenses processus migratoires que l'on observe, ce qui peut être à l'origine de graves conflits interethniques et de manifestations d'extrémisme.

10. Un système ramifié de structures terroristes est en train de se former. Fondé sur des buts stratégiques à long terme qui découlent de l'idéologie du terrorisme, il est appelé à assurer l'efficacité la plus grande possible dans la poursuite de ces buts. Dans les rangs des terroristes, on observe de plus en plus de mercenaires professionnels, qui ont suivi un entraînement spécial et qui proposent leurs services sur le marché du terrorisme international.

11. Certaines structures terroristes modernes utilisent des slogans en spéculant sur la foi des gens et en agissant sur les éléments de leur psychisme les plus sensibles et les plus profondément enfouis.

12. Il ne peut y avoir de terrorisme religieux, mais un terrorisme qui se dissimule derrière un ensemble de dogmes religieux. Les circonstances dans lesquelles des dogmes religieux sont utilisés pour commettre des crimes d'envergure montrent tout particulièrement combien il est nécessaire de bâtir un système efficace et approprié de mesures pour combattre cette menace sans recourir cependant aux méthodes violentes et à l'intimidation de peuples entiers.

13. L'une des tendances la plus importante et dangereuse du terrorisme moderne est que le terrorisme interne, international et d'Etat sont de plus en plus liés.

14. L'attentat terroriste est comme une représentation théâtrale : tous les éléments de la pièce, faisant partie intégrante de l'attentat, sont une façon de présenter un groupe terroriste à la société. L'organisation qui joue le rôle de source d'intimidation suit toujours avec attention la réaction de l'opinion à ses actes. La société est avant tout menacée par la source d'intimidation qui sait analyser avec justesse les moyens d'information et qui est capable de percevoir avec perspicacité la moindre de leurs évolutions.

Questions ouvertes concernant des rapports complexes

15. Il convient de poser désormais un certain nombre de questions dont les réponses esquissées pourraient permettre de mieux comprendre les liens complexes existant entre terrorisme et culture.

Cinq questions peuvent ainsi être présentées:

- i. La culture est-elle un des fondements du terrorisme ?
- ii. La culture est-elle une cible privilégiée du terrorisme ?
- iii. En quoi la mondialisation culturelle favorise-t-elle le terrorisme ?
- iv. La culture peut-elle être une arme de prévention du terrorisme ?
- v. Après un acte de terrorisme, la culture peut-elle jouer un rôle spécifique ?
 - i) *La culture est-elle un des fondements du terrorisme ?*

16. Il est évident que l'instrumentalisation du fait religieux par les promoteurs du terrorisme contemporain permet de considérer qu'une certaine forme de fanatisme exacerbé, encouragé, permettant toutes les manipulations, s'inspire de référentiels culturels déterminés et qu'à ce titre ces éléments d'une culture particulière peuvent servir de fondements au terrorisme.

17. Même si elle demeure extrêmement difficile à cerner et à caractériser, même si l'on ne devrait pas parler d'un terrorisme mais de terrorismes, il est indéniable que certaines formes d'engagements absolus et ultimes font appel à une culture du sacrifice. Celle-ci, nourrie d'une conception victimaire du rôle de l'individu, fonctionne sur cet axiome : * Je meurs en martyr : je contribue par cet acte à faire triompher ma cause et je m'inscris dans une culture qui est partagée par ceux qui combattent avec moi ou qui me soutiennent + . Ainsi se développe ce que les experts nomment une culture des * VM + (Volontaires de la Mort), fondée sur une philosophie de l'action et construite sur une culture de la violence.

18. En regard de ce qui précède, il est également évident que la culture, dès lors qu'elle fonctionne comme une idéologie, c'est-à-dire comme l'eau qui fait tourner le moulin de l'engagement militant, constitue le socle, la base de départ, à partir duquel vont être légitimées certaines actions terroristes. Pour autant, cette situation ne saurait valider la thèse du choc des civilisations. Il n'existe pas une culture de la mort ou de la terreur qui serait réservée ou l'apanage d'une civilisation (si tant est que ce terme ait un sens, et justement il n'en a pas scientifiquement). Toutes les sociétés sont susceptibles de produire des terrorismes, y compris sur des bases religieuses. Cette dimension n'est aucunement spécifique à l'Islam, naturellement.

ii) La culture est-elle une cible privilégiée du terrorisme ?

19. Pour ne pas s'arrêter aux causes qui pourraient expliquer pourquoi une culture est un but prioritaire du terrorisme, nous donnerons une réponse sous la forme d'une série d'exemples. On comprendra que bien que dans tous les cas, ce sont des gens ou des sites physiques qui étaient visés, et le but recherché était de faire sursauter la société, il y avait toujours une mission ou une signification cachée un second plan: la culture.

20. Premier exemple : le 17 novembre 1997, des terroristes qui affirmaient qu'ils étaient membres du groupe fondamental radical Djama'a islamiyya abattent 58 vacanciers étrangers devant le temple d'Hatchepsout à Louxor en Haute-Egypte. La réalité de cet attentat est claire : assécher la manne touristique en Egypte pour déstabiliser plus encore le régime du président Hosni Moubarak. Il y a donc bien un projet politique dans cette action violente, mais cette philosophie de l'action instrumentalise deux variables : la religion (référence à l'islamisme radical pour justifier l'acte) et la culture (l'attentat se déroule dans un lieu qui appartient au patrimoine culturel de l'humanité).

21. Deuxième exemple : le 24 octobre 2002, un groupe de 41 Tchétchènes prennent en otage 800 spectateurs dans un théâtre de Moscou pendant la représentation d'une comédie musicale. Le choix de la cible n'est évidemment pas fortuit : de nombreux étrangers sont présents ce soir-là dans les rangs du public, garantissant ainsi une médiatisation mondiale, mais là aussi la culture se trouve utilisée comme décor à l'attentat.

22. Troisième exemple : les attentats contre des lieux de culte. Ceux-ci se multiplient. Mais si l'on s'accorde à considérer que les pratiques et les religions sont constitutives de la culture en général et que leur garantie d'existence et d'expression est un élément des droits de l'homme, on ne peut que constater combien le terrorisme, qu'il se réclame ou non d'une croyance ou d'une religion, prend comme cible un élément central de la culture : une autre religion qu'il convient de terroriser.

23. Quatrième exemple : le 1^{er} septembre 2004, un acte terroriste barbare a été commis dans la ville de Beslan (Ossétie du Nord, Russie). Plus de 1100 écoliers et leurs parents ont été pris en otage. Selon les informations récentes, plus de 330 personnes sont décédées.

iii) En quoi la mondialisation culturelle favorise-t-elle le terrorisme ?

24. Dès lors que le monde a connu depuis une quinzaine d'années un formidable accroissement des échanges et qu'un développement inimaginable des nouvelles techniques de l'information et de la communication a réellement abouti à faire de la planète un village global où tout peut se savoir dans l'instantanéité la plus chaude, il est tragiquement logique que terrorisme et culture de l'immédiat construisent une dialectique complexe aux effets exponentiels. Il n'est pas nécessaire

d'épiloyer sur la société du spectacle et sur ses conséquences en matière culturelle. Considérons seulement que dans un tel contexte du tout image, d'une culture du visuel, ce qui va primer c'est l'esthétique de la mise en scène et la diffusion sans fin des images de tel ou tel événement. On songe bien sûr au 11 septembre 2001 et à la diffusion en boucle du crash des appareils sur le WTC. Désormais toute action terroriste sait qu'elle doit soigner sa mise en intrigue. La polémique en cours au sujet des enregistrements vidéo que font les groupes islamistes irakiens avant d'exécuter leurs otages et de leur diffusion (ou non) par la suite à la télé et sur Internet est particulièrement significative à cet égard.

25. Il est un autre élément qui associe mondialisation culturelle et terrorisme : le combat entre universalisme et particularismes. Dès lors que la mondialisation culturelle apparaît dans les faits, même de manière totalement caricaturale, comme une homogénéisation des cultures qui correspond en réalité à la domination des comportements culturels par le pays qui produit cette culture (industrie du cinéma, musique, modes de vie, etc.), des groupes hostiles à ce processus développent une stratégie de rupture visant à détruire les signes extérieurs et ostentatoires de cette culture. Celle-ci devient l'incarnation de l'hyper-puissance et le salut réside désormais dans sa destruction.

26. Le problème est aggravé par le fait que la culture dominante ou du moins celle qui est la mieux exportée, est de plus en plus considérée par le reste du monde comme fondée sur la violence, le sexe et l'argent. Elle peut bien être saluée comme le porte-parole des droits de l'homme, mais sous sa forme la plus commerciale, favorisée par la mondialisation, elle est souvent considérée comme profondément choquante et inacceptable pour les sociétés plus traditionnelles. Ce "choc culturel" est une source potentielle de violence ; le monde a déjà été témoin d'attentats contre des symboles de la culture et du mode de vie occidentaux.

iv) La culture peut-elle être une arme de prévention du terrorisme ?

27. Répondre positivement à cette interrogation correspond évidemment à l'objet de ce rapport. Mais, si l'on veut considérer la réalité des choses autrement que théoriquement, on mesure immédiatement ce que cette même réponse positive peut revêtir d'abstrait et de formel. Un constat s'impose, même s'il rend encore plus complexe le traitement de la question du terrorisme : le terrorisme international auquel peuvent être identifiés les attentats les plus spectaculaires de ces dix dernières années nécessitent une logistique, une maîtrise de la technique, un niveau culturel de plus en plus élevé. L'exploration des trajectoires des acteurs des attentats du 11 septembre 2001 permet de confirmer rapidement une hypothèse : les terroristes suicide engagés dans cette opération étaient majoritairement des intellectuels, pourvus d'un bon niveau culturel, ayant, pour une part non négligeable d'entre eux, fréquenté des établissements d'enseignement supérieur américains ou européens.

28. Il s'agit d'un cas extrême certes mais qui montre éloquemment que la culture ne peut pas tout empêcher et que pour mettre en œuvre une terreur d'Etat on a pu avoir recours à des architectes, des chefs d'orchestre, des professeurs. Pour accomplir des actes de terrorisme peuvent se mobiliser des individus cultivés dont la philosophie de l'action aura consisté à opposer leur culture à une autre, leur cosmogonie à une autre, représentée comme l'unique ennemie.

29. Dans la très grande majorité des cas, cependant, dès lors que les attentats sont commis simplement par des bombes humaines, ne nécessitant pas une préparation minutieuse et complexe, les auteurs des attentats proviennent de milieux sociaux caractérisés par une très grande pauvreté. Ils sont dans une situation propice à des actions désespérées et encouragées par quelques leaders inspirés.

30. Le déséquilibre insolent entre pays riches et pays pauvres, et, au sein même des pays du tiers-monde, entre couches riches et pauvres et la domination sans partage de quelques oligarchies régnant sur des sociétés civiles de plus en plus pauvres et de plus en plus condamnées à la

misère rend ces dernières d'une part disponibles pour adhérer au premier discours de libération qui peut leur être adressé et d'autre part susceptibles d'entrer en conflit armé avec les ennemis désignés comme oppresseurs. Il en va de même en cas de violation persistante et systématique des droits fondamentaux d'une population. L'arme de prédilection devient alors le terrorisme. Indéniablement le terrorisme trouve dans la grande pauvreté et dans l'absence de culture critique le terreau qui lui est nécessaire pour se développer. Il fait son lit de l'ignorance et de la misère intellectuelle, culturelle et psychologique.

31. A contrario, la culture envisagée comme une arme de prévention contre le terrorisme doit s'inscrire dans une politique publique cohérente et coordonnée. C'est le sens de la Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits que les ministres responsables des affaires culturelles représentants les Etats-membres parties à la Convention européenne de la culture, ont adopté à Opatija le 22 octobre 2003,.

v) Après un acte de terrorisme, la culture peut-elle jouer un rôle spécifique ?

32. La phrase du philosophe allemand Adorno proclamant qu'il ne pouvait y avoir de culture après Auschwitz est saisissante et vertigineuse. Pourrait-elle être transposée à tel ou tel acte de terrorisme ? La question centrale ici posée est bien celle de la gestion de l'après aussi bien pour les victimes, directement touchées dans leur intégrité physique et psychologique et pour leurs proches que, plus largement, pour les peuples, les générations, les groupes sociaux, témoins de ces actes injustifiables.

33. Il s'agit de souligner ici combien il peut être nécessaire de faire appel à toutes les formes de la culture pour tenter de renouer les fils détruits du dialogue, après des tels événements. Il est nécessaire de souligner que plus les tensions s'exacerbent entre des communautés, du fait d'un acte de terrorisme commis par des individus ou des groupes incarnant l'une de celles-ci, plus il faut accroître les espaces de rencontres, multiplier les opportunités de connaissance de la culture partagée par la communauté associée, par des raccourcis simplificateurs à l'acte de terrorisme en question.

34. C'est lorsque le risque de stigmatisation de telle ou telle culture prend corps, au fallacieux prétexte qu'elle porterait en germe un potentiel terroriste, qu'il devient urgent de briser les stéréotypes, d'expliquer qu'il n'existe pas de culture terroriste en soit et qu'il ne se construit pas de culture qui s'opposerait sur le mode de l'acte violent à d'autres cultures. C'est dans de telles circonstances qu'il relève de l'impératif catégorique d'être bien conscient que le débat opposant les civilisations entre elles n'a pas de fondement intellectuel, culturel et politique et n'a donc pas de raison d'être.

Le potentiel antiterroriste de la culture moderne

35. Le terrorisme prend racine dans la destruction des valeurs culturelles des hommes. Les mécanismes militaires, politiques et juridiques de lutte contre le terrorisme doivent impérativement être complétés par des méthodes d'action culturelle antiterroriste. On ne peut considérer que l'élévation du niveau d'éducation soit en elle-même une mesure de lutte contre le terrorisme ayant une efficacité garantie, pas plus qu'on ne peut dire que le terrorisme est toujours anticulturel. Le terrorisme peut aller de pair avec l'éducation et les valeurs culturelles, mais il s'agit alors de valeurs culturelles modifiées et d'une éducation organisée de manière spécifique.

36. La culture possède un énorme potentiel antiterroriste, qui consiste à entretenir un contenu destiné à former des relations amicales, tolérantes et démocratiques modernes entre les hommes que ce soit au sein d'un Etat ou à l'échelle internationale.

37. Elle exerce une influence certaine sur le terrorisme intérieur (au sein d'un Etat) et sur le terrorisme international. Sur le plan spirituel, certaines idées, théories et conceptions peuvent encourager ou combattre le terrorisme. Au niveau psychologique, l'intolérance sociale, religieuse ou nationale ou la haine peuvent conduire au terrorisme.

38. La manifestation des relations sociales que sont la tolérance et les relations de bon voisinage rétrécit considérablement la base de l'action terroriste.
39. La culture peut être à la fois un facteur d'endiguement et de maîtrise du terrorisme. Le développement des formes de vie politique et internationale, la mondialisation des relations sociales, l'affirmation de valeurs universelles, le pluralisme dans le domaine spirituel et religieux et l'amélioration des relations nationales et ethniques empêchent de plus en plus le développement du terrorisme moderne. Le développement progressiste et civilisé de la société, de sa culture et des relations interétatiques a davantage de chances d'évincer le terrorisme comme forme d'action pour régler des problèmes sociaux.
40. La formation d'une conscience, d'attitudes, d'aspirations antiterroristes pouvant aller jusqu'à la participation à des actions en ce sens est un processus complexe et de longue haleine qui suppose la collaboration de tous les membres de l'Etat, de la société civile, de la communauté internationale et de tous les éléments d'une action culturelle : politique, économique et écologique, sociale, juridique, nationale et ethnique, et religieuse ; action culturelle dans l'enseignement et action éducative sur la culture de l'information, culture au niveau interne et international, culture de la société civile et culture citoyenne. Elle associe l'ensemble des croyances, attitudes et comportements qui excluent la violence et encouragent activement la tolérance et la compréhension.
41. Le comportement moral de la société et, dans cette perspective, la diffusion d'un mal tel que le trafic de drogue, est un catalyseur potentiel de l'extrémisme et du terrorisme. La lutte contre le trafic de stupéfiants doit faire partie intégrante du combat livré contre le terrorisme international ; il ne faut pas que les revenus tirés du trafic de drogue servent à financer des organisations terroristes.
42. La tolérance est un phénomène qui caractérise la société moderne. La condition *sine qua non* du développement d'une tolérance politique est l'Etat de droit, la société civile et un environnement démocratique. Il convient véritablement d'élaborer des normes éthiques et déontologiques propres à l'ensemble du système des médias. L'Unesco a fait un pas positif en ce sens en 1995 en faisant du 16 novembre la journée internationale de la tolérance.
43. L'attentat terroriste est un des crimes les plus graves, car c'est aux Etats qu'il appartient de prendre en charge les victimes. Il faut des programmes nationaux d'aide aux victimes d'attentats.
44. L'Etat doit constamment veiller à ce que sa législation satisfasse de la manière la plus démocratique à tous ces défis et, dans le même temps, à sensibiliser ses ressortissants. L'absence de critères concrets pour définir le terrorisme international ne permet pas, en se fondant sur le droit, de déterminer les Etats et les organisations coupables de soutenir le terrorisme.
45. Les technologies de la communication servent aux organisations de moyens socio-psychologiques pour parvenir à leurs fins en influençant les esprits. Ainsi sont apparues les notions d'arme de l'information, de guerre de l'information et de terrorisme de l'information.
46. Un autre axe des guerres de l'information est le cyberterrorisme, entrée criminelle dans des réseaux de télécommunication. Ces actes visent à obtenir, à détruire ou à modifier des informations. Le cyberterrorisme constitue une menace réelle pour la société. Outre des mesures juridiques, c'est en s'intéressant davantage à la psychologie sociale et à l'éducation de la culture personnelle de chacun que l'on peut arriver à de véritables résultats.
47. Les médias peuvent aussi s'opposer avec efficacité au terrorisme en étant avant tout des moyens de communication qui diffusent des informations objectives et vérifiées ; il ne faut pas tolérer l'utilisation de médias pour mener une activité extrémiste, diffuser des renseignements sur la technologie de fabrication d'armes, de munitions, et de substances et engins explosifs, ainsi que pour diffuser des émissions défendant une culture de la violence et de la cruauté.

48. Pour être moderne, la méthodologie à utiliser dans l'enseignement doit inscrire la pédagogie dans la culture nationale et mondiale. L'humanisation de l'activité de la communauté internationale par le biais d'une humanisation de l'enseignement est un impératif du troisième millénaire.

49. La pensée pédagogique moderne doit être tournée vers une responsabilité maximale de la raison humaine pour ce qui se passe dans le monde environnant, vers une dimension éthique du contenu de l'enseignement, car le contenu ne peut être uniquement cognitif, ni faire abstraction d'un aspect éthique ; de plus, on peut dire que l'élément éthique prime dans une grande mesure sur le contenu.

50. L'humanisation de l'enseignement est une condition essentielle et un moyen de formation de rapports civilisés entre les générations, les peuples et les nations. Elle est une orientation stratégique et un principe fondateur quand il s'agit d'élaborer la théorie et la pratique de la pédagogie et de l'enseignement. Le critère principal de l'humanisme, c'est de choisir l'homme comme cible et non comme moyen. Le sens de l'enseignement est le développement de l'homme en harmonie avec lui-même et avec le monde qui l'entoure.

51. Les principaux problèmes sont de plus en plus des problèmes éducatifs et, parmi l'ensemble de ceux-ci, des questions morales. On peut parler d'un rapport intrinsèque entre l'éthique d'une part et l'enseignement et la culture d'autre part. Par vie spirituelle, nous entendons ici non pas seulement ses principaux éléments - idéologie, recherche, culture, formes de perception et enseignement, mais aussi les diverses institutions sociales : établissements scientifiques, bibliothèques, musées, médias - tout l'éventail des notions de production et de consommation de valeurs éthiques dans une société donnée.

52. Dans la mesure du possible, l'enseignement doit être un système ouvert : l'isolement et le repli sur soi quels qu'ils soient créent un terreau favorable au développement des virus du conservatisme et du nationalisme et devient un moyen par lequel l'agressivité se développe.

53. L'éducation forme et développe l'homme en lui permettant de se repérer dans le système des valeurs universelles. En ce sens, la sensibilisation de l'homme à la culture par l'enseignement est une fin en soi. L'éducation de l'homme comme sujet actif et critique du processus historique et culturel est l'objectif global de l'enseignement. Dans le même temps, il s'agit là de l'une des principales formes de conservation et de développement de la culture. En ce sens, l'enseignement comme processus est une forme d'expression de la civilisation dans la vie humaine et dans la culture.

54. L'enseignement est un objectif, un résultat, un processus, une forme et un moyen d'assimilation de la culture dans son ensemble et notamment sur le plan spirituel par l'homme. La spiritualité conditionne la conscience, la perception par la personne du monde qui l'entoure et les rapports qu'elle entretient avec lui et enfin son activité. Ce problème restera fondamental à l'avenir, car en façonnant le caractère spirituel de l'homme, il détermine ainsi le caractère de l'époque dans laquelle il vit.

55. L'éducation est de plus en plus conditionnée par les fonctions sociales de l'homme. C'est justement cette tendance d'un passage de la forme à l'évaluation de l'éducation en tant qu'élément essentiel de la vie qui constitue la nature des nouvelles approches adoptées pour réinterpréter la pédagogie. Ceci étant, l'éducation est considérée comme un élément actif qui sert à la mise en place de l'espace interne et externe de l'existence, c'est-à-dire qu'on voit s'imposer une approche anthropologique de l'analyse des buts, des valeurs et de l'essence de cette catégorie.

56. Il faut avant tout que l'éducation soit en symbiose avec la culture, car elle est conditionnée par l'expérience socioculturelle, l'histoire et la culture de la société où elle fonctionne. Par sa vocation et son essence (au sens large de ce terme), l'éducation est la condition *sine qua non* d'une existence civilisée et du développement de la personne et de la société ; elle est une façon

d'acculturation et d'humanisation de la personne, un mode d'existence de l'affirmation culturelle de l'humanité.

57. La culture est l'un des principaux objectifs de l'éducation nationale et universelle. Elle constitue le contenu essentiel de l'éducation, tandis que la façon dont la personne, le peuple et la nation se l'approprient est un critère de l'efficacité du processus éducatif. De son côté, l'éducation est un mode d'existence et de développement de la culture pour percevoir et s'approprier le phénomène de la formation de l'homme et de son développement comme personne d'un type déterminé. La culture qui façonne l'homme et qui l'élève au-dessus de la nature est la condition principale de l'harmonisation de ses relations avec le monde environnant et avec lui-même. En fait, l'assimilation créatrice par l'individu de la culture du monde et de son peuple constitue les bases sur lesquelles reposent même l'articulation du règlement des problèmes internationaux.

58. Une éducation véritable (humaniste) façonne l'homme et développe en lui un esprit de tolérance à l'égard des autres cultures et des autres modes de vie, elle s'oppose à l'agressivité et à la violence et elle est un facteur essentiel de lutte contre le terrorisme individuel, national et mondial. L'activité et le comportement des hommes sont uniques en ce qu'ils sont relativement libres de tout conditionnement génétique et qu'ils dépendent bien plus de leur volonté d'étudier, de leur capacité d'analyser et d'opter pour différents types de comportement et de mode de vie en créant ce faisant un mode de vie unique. Tout dépend en fin de compte de la culture et de l'espace éducatif où l'homme se développe. Telle est l'essence d'un problème éducatif qui n'a pas été réglé jusqu'ici en matière de protection de l'enfance : comment une génération toute entière qui a été entraînée dans une spirale de violence peut-elle se libérer de cette violence pour donner à ses enfants la possibilité de grandir sans violence ? On affirme, en se fondant sur l'exemple des catastrophes provoquées par l'homme, que les expériences de violence et de destruction sont transmises aux enfants même quand les parents ne leur ont jamais infligé ouvertement de mauvais traitements.

59. Un homme instruit est actif et raisonnable dans ses rapports avec son milieu de vie et pour s'opposer au mal, à l'agressivité et au terrorisme. Il est responsable de ses attitudes et de leurs conséquences, c'est un créateur, qui noue de véritables relations avec les autres quels que soit leur nationalité, leur race, leur religion ou toute autre appartenance. Il respecte la culture des autres peuples, sait écouter et entendre son interlocuteur, n'impose pas son point de vue (surtout par la contrainte) sur telle ou telle question et ne considère pas son opinion comme seul juste et absolue.

60. Un homme instruit est altruiste, c'est-à-dire qu'un terroriste ne peut être un homme instruit. Il ne s'agit pas ici de la somme des connaissances qu'il a assimilées, mais de la façon dont il considère celles-ci et du rôle qu'il leur reconnaît pour lui-même et pour autrui. L'idéal de l'homme instruit est allié persévérance de ses motivations, volonté d'acquérir les connaissances scientifiques et culturelles nécessaires ; recherche incessante de la vérité ; maîtrise poussée de la culture nationale et mondiale ; et volonté d'anoblir la nature de l'homme tout en assimilant des vérités morales et scientifiques.

61. On caractérise d'ordinaire une personne par la façon dont elle considère la culture et l'éducation. Socrate disait chez Platon : "Trouve la beauté en toi-même !". La formule de Dostoïevski dont la source est liée à l'enseignement de Platon, "la beauté sauvera le monde", est le seul moyen de combattre le terrorisme quel qu'il soit sans effusion de sang. C'est la beauté, qui sous la forme de la culture et de l'éducation, est à la fois un bouclier contre le terrorisme et le moyen le plus efficace de lutte contre ce fléau.

62. Par ailleurs, le besoin social de produits culturels peut être formé par le biais d'une éducation esthétique. Cette voie, qui conduit à façonner au tréfonds de l'homme des valeurs esthétiques, culturelles et morales, demande du temps et donne peu de résultats, mais elle doit être l'un des

axes d'une stratégie de développement social de tout Etat afin d'y assurer la sécurité et de préserver l'originalité du peuple et ses particularités culturelles et historiques. De nos jours, aucun Etat ne peut se permettre d'ignorer l'importance du développement de la vie culturelle de sa population.

Eléments pour une recommandation

63. Le Conseil de l'Europe devrait tout mettre en œuvre pour inviter les Etats membres à ratifier la totalité des instruments internationaux existant en matière de lutte contre le terrorisme. C'est là un enjeu décisif : le terrorisme cherche à faire trembler les peuples par des actions violentes et spectaculaires avec pour objectif primordial de détruire la démocratie telle qu'elle est appliquée par les Etats-membres du Conseil de l'Europe, et, par voie de conséquence, détruire la culture des droits de l'homme qui constitue le socle du système politique démocratique défendu par l'Organisation.

64. Dans le même temps, le Conseil devrait envisager d'élaborer une convention européenne relative à la culture contre le terrorisme de façon à regrouper et à approfondir les dispositions pertinentes de la Convention européenne pour la répression du terrorisme, la Convention culturelle européenne et la Convention européenne sur la cybercriminalité.

65. Ce texte pourrait comprendre les principes culturels suivants :

- a) utiliser, dans la lutte contre le terrorisme, une approche complexe associant des mesures de nature culturelle, économique, politique, sociale, juridique et répressive ;
- b) ne pas tolérer, lors du règlement de problèmes nationaux et ethniques, de tendances à recourir au terrorisme ;
- c) s'efforcer, dans la législation nationale, d'élaborer de nouvelles approches plus efficaces pour traiter les problèmes sociaux, nationaux et ethniques ;
- d) utiliser au maximum le potentiel des organisations non gouvernementales et religieuses internationales pour prévenir les causes qui favorisent l'apparition du terrorisme ;
- e) soutenir la famille en tant qu'entité sociale excluant la violence sociale interne et externe ;
- f) éviter, dans la création d'oeuvres culturelles, dans les médias et sur Internet, les diverses formes d'encouragement du terrorisme ;
- g) mettre l'accent, dans l'éducation, sur les aspects antiterroristes de l'information, rajouter le thème "présentation du terrorisme" dans les programmes d'enseignement des écoles de journalisme ;
- h) encourager les échanges de bonnes pratiques parmi les professionnels des médias et favoriser le dialogue entre les médias et les autres secteurs intéressés et la couverture dans les médias et sur Internet des attentats terroristes et des opérations antiterroristes ;
- i) encourager le journalisme d'investigation à faire la lumière non seulement sur les attentats, mais aussi sur les autres crimes qui accompagnent le terrorisme (trafic de stupéfiants, trafic d'armes, de substances radioactives et de souches de maladies particulièrement dangereuses) ;
- j) promouvoir au sein de l'opinion publique l'idée que les particuliers doivent prêter main forte aux services de police chargés de combattre le terrorisme ;
- k) suivre continuellement l'état de l'opinion pour prévenir et neutraliser les sentiments extrémistes de masse ;
- l) créer des conseils (commissions) internationaux chargés de combattre l'idéologie du terrorisme et d'autres manifestations d'extrémisme ; ceux-ci ppupp ip pegppupep des représentants de partis politiques, d'organisations religieuses et autres, des médias, des services secrets et des forces de l'ordre ;
- m) mener un dialogue constructif avec les diverses confessions religieuses pour les inciter à affirmer leur potentiel antiterroriste au sein de la société.

66. L'arme culturelle devrait être utilisée conformément à trois logiques d'action différentes contre le terrorisme : une action d'affrontement, une action d'endiguement et une action d'empêchement :

a) il faudrait encourager la réflexion intellectuelle sur le terrorisme et sur ses relations avec la culture de façon à mieux comprendre ses causes et son évolution. En faisant appel aux meilleurs spécialistes européens et mondiaux en la matière, le Conseil de l'Europe pourrait utilement organiser un colloque d'experts sur cette question ;

b) il devrait veiller aussi à assurer une action coordonnée entre ses organes intéressés par la lutte contre le terrorisme et par la culture, et organiser une conférence européenne sur la lutte contre le terrorisme par la culture avec la participation d'autres institutions européennes et internationales ;

c) il devrait faire du dialogue interculturel et interreligieux l'un de ses principaux domaines d'activité. et inscrire des dispositions sur ce thème dans le Plan d'action et la Déclaration finale du Troisième sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation ;

d) la diversité culturelle et le respect du dialogue interculturel doivent être encouragés. Les membres de l'Assemblée parlementaire devraient réaffirmer les termes de la Déclaration d'Opatija (22 octobre 2003) et pourraient s'inspirer de ce texte pour produire une recommandation formelle allant dans le sens de la défense de la diversité culturelle comme outil d'étouffement du terrorisme projeté par des minorités ethniques ou religieuses. Le Conseil de l'Europe devrait aussi soutenir la création d'instruments internationaux sur la diversité culturelle, la coopération et le dialogue et y contribuer activement ;

e) il faut élaborer des programmes éducatifs destinés à mieux faire connaître les différentes cultures et religions et veiller à ce qu'ils dépassent la dimension européenne. Cette promotion de la science, de la culture et de l'éducation doit se faire grâce au concours des ONG présentes dans les zones sensibles, auprès des populations réfugiées dont on sait qu'elles sont des viviers de recrutement aisé pour les inspireurs des actes de terrorisme ;

f) il importe de contribuer à contourner les actions violentes de la part de telle ou telle minorité ethnique en Europe ou ailleurs en incitant les gouvernements à traiter réellement les problèmes économiques et les énormes écarts de niveau de vie au sein même des Etats européens mais aussi entre Etats membres et non. Le Conseil de l'Europe devrait développer les activités culturelles entre communautés de manière à atténuer les tensions entre celles-ci, et élaborer des projets culturels axés sur des zones critiques pouvant être la cible de terroristes en Europe. Il doit aussi poursuivre son travail sur l'enseignement de l'histoire et la révision des manuels scolaires et l'étendre aux pays voisins de l'Europe ;

g) il faut favoriser les échanges entre les jeunes générations. L'Assemblée parlementaire doit absolument aider à faire prendre conscience que les échanges entre jeunes, qu'ils soient culturels ou sportifs sont autant d'occasions de rencontres, de mélanges et d'échanges. Ce n'est pas un hasard si l'une des premières modifications des habitudes et des modes de vie que les chefs de groupes terroristes exigent des recrues porte sur l'arrêt de l'écoute de la musique, l'arrêt de la pratique de sports collectifs, etc. Les mouvements terroristes fonctionnent comme des univers clos, comme des partis ghettos pour reprendre l'expression des politologues qui décrivent ainsi des structures partisans où tout existe, du berceau au cimetière et d'où l'on ne sort pas, ne risquant pas ainsi de subir les mauvaises influences de l'extérieur, autrement dit de remettre en cause les fondements ;

h) il convient de veiller à ce que les droits de l'homme ne soient pas considérés comme un instrument de domination de la culture occidentale sur toutes les autres cultures. L'Europe a une responsabilité : pour avoir inventé les droits de l'homme, pour les avoir fait intégrer comme principes fondateurs de la Charte de l'Organisation des Nations unies, elle se doit de les défendre quand ils sont attaqués. C'est aussi la fonction du Conseil de l'Europe qui abrite en son sein la Cour européenne des droits de l'homme. Or aujourd'hui, au nom d'autres principes philosophiques et politiques que ceux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ou dans la Convention européenne des droits de l'homme, ces valeurs fondamentales érigées au

rang de normes universelles et intangibles seraient synonymes de domination d'une partie du monde sur le reste du monde. Il est du devoir du Conseil de l'Europe, par les moyens qu'il jugera opportun, de se préoccuper de cette remise en cause. La culture des droits de l'homme doit être à nouveau renforcée et défendue. Il faut donc développer l'éducation aux droits de l'homme pour mieux faire comprendre ceux-ci et les moyens de les promouvoir ;

i) il faut encourager les médias européens (audiovisuels, presse écrite, sites Internet) à développer des programmes culturels et éducatifs adaptés aux populations sensibles (minorités culturelles, minorités ethniques, minorités défavorisées) pour faire en sorte que ces populations (la plupart du temps jeunes) ne reçoivent pas, par le canal des émissions satellites, un seul type de message, la plupart du temps caricatural et développant une culture de rejet et non d'ouverture. Les Gouvernements devraient aussi veiller à maintenir un juste équilibre entre la protection des droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme dans leur politique en faveur des médias et d'Internet ;

j) le Conseil de l'Europe devrait en venir à une analyse des formes de terrorisme liées au caractère technicien de la société contemporaine et sur les formes futures du terrorisme liées au cybermonde. Il devrait étudier les effets de la technologie de plus en plus sophistiquée et donc de moins en moins contrôlable, aussi bien pour lutter contre le terrorisme que comme risque potentiel terroriste. Il est évident que les formes de terrorisme contemporain réservent de nombreuses surprises. Le risque chimique et biologique a été entrevu avec la peur de l'anthrax peu de temps après le 11 septembre 2001 (mais finalement sans conséquences), montrant ainsi qu'il pouvait exister une menace terroriste non explosive, mais encore plus dangereuse. A côté de cela, on peut aussi considérer que des risques comme les cyber-attentats, liés à l'utilisation de la toile Internet ou de toutes autres formes de systèmes liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, sont actuellement totalement sous-évalués.

k) le Conseil de l'Europe devrait encourager le dialogue et la coopération culturelle entre pays européens et Etats voisins dans le droit fil de la [Résolution 1313\(2003\)](#) et [Recommandation 1590 \(2003\)](#) de l'Assemblée sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée.

Commission chargée du rapport: commission de la culture, de la science et de l'éducation

Renvoi en commission: [Doc. 9622](#), renvoi n° 2782 du 18.11.2002

Projet de recommandation adopté par la commission 7 octobre 2004 avec une abstention

Membres de la commission: de **Puig** (Président), **Hooper**, **Prisacaru**, **Smorawinski** (Vice-Présidents), Apostoli, Banks, Barbieri, **Bemelmans-Vidéc**, Berceanu, Bilic, Bojovic, Braga, **Brasseur**, Buzatu, Colombier, **Cubreacov**, Dalgaard, **Damanaki**, Debono Grech (remplaçant: **Falzon**), Devinski, **Dromberg**, Eymer, Fernández-Capel (remplaçante: **Becerril**), Friðleifdóttir, Gadzinowski (remplaçant: **Pol**), Goutry, **Grachev**, Gross, **Gündüz I**, **Gündüz S**, Hadziahmetovic, Henry, Howlin, **Huseynov R**, Iannuzzi, Jakic, **Jarab**, Kocharian, **Kozma**, **Legendre**, **Lengagne**, **Letzgun**, Livaneli, **Lucyga**, Malgieri, **Marxer**, **McNamara**, Melandri, Melnikov (remplaçant: **Fomenko**), Mestan, Mezihorak, Milotinova, Morganti, **Muttonen**, **Nakashidze**, **Nazaré Pereira**, **O'Hara**, Ohlsson, **Papadimitriou**, **Pericleous Papadopoulos**, Rakhansky, **Randegger**, **Reps**, **Ribera Ambatlle**, Rockenbauer (remplaçant: **Szabo**), **Rugate**, Rybak, Samoïlovska-Cvetanova (remplaçante: **Petrova-Mitevka**), **Schneider**, **Serna**, Shybko, Šileikis, **Skarbøvik**, Skoch (remplaçant: **Korobeynikov**), Stojadinovic, **Sudarencov**, Szczyglo (remplaçant: **Podgorski**), **van Thijn**, Vakilov (remplaçant: **Mirzazada**), **Westerlund Panke**, **Wodarg**, ZZ (Austria), ZZ (Serbie et Monténégro).

N.B. Les noms des membres présents à la réunion sont en caractères gras

Chef du Secrétariat: M. Grayson

Secrétaires de la commission : M. Ary, Mme Theophilova-Permaul, M. Chahbazian

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=10702&lang=fr>
[Documents/Docheader.htm]

LES DROITS CULTURELS

Déclaration de Fribourg

<i>considérants</i>		justifications
1	<i>principes fondamentaux</i>	principes et définitions
2	<i>définitions</i>	
3	<i>identité et patrimoine culturels</i>	droits culturels
4	<i>référence à des communautés culturelles</i>	
5	<i>accès et participation à la vie culturelle</i>	
6	<i>éducation et formation</i>	
7	<i>information et communication</i>	
8	<i>coopération culturelle</i>	
9	<i>principes de gouvernance</i>	Mise en œuvre
10	<i>insertion dans l'économie</i>	
11	<i>responsabilité des acteurs publics</i>	
12	<i>responsabilité des Organisations internationales</i>	

LES DROITS CULTURELS

Déclaration de Fribourg

(1) *Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, les deux Pactes internationaux des Nations Unies, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les autres instruments universels et régionaux pertinents ;

(2) *Réaffirmant* que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine ;

(3) *Convaincus* que les violations des droits culturels provoquent des tensions et conflits identitaires qui sont une des causes principales de la violence, des guerres et du terrorisme ;

(4) *Convaincus également* que la diversité culturelle ne peut être véritablement protégée sans une mise en œuvre effective des droits culturels ;

(5) *Considérant* la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'homme actuellement reconnus ;

(6) *Estimant* que le respect de la diversité et des droits culturels est un facteur déterminant pour la légitimité et la cohérence du développement durable fondé sur l'indivisibilité des droits de l'homme ;

(7) *Constatant* que les droits culturels ont été revendiqués principalement dans le contexte des droits des minorités et des peuples autochtones et qu'il est essentiel de les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis ;

(8) *Considérant* qu'une clarification de la place des droits culturels au sein du système des droits de l'homme, ainsi qu'une meilleure compréhension de leur nature et des conséquences de leurs violations, sont le meilleur moyen d'empêcher qu'ils soient utilisés en

faveur d'un relativisme culturel, ou qu'ils soient prétextes à dresser des communautés, ou des peuples, les uns contre les autres ;

(9) *Estimant* que les droits culturels, tels qu'énoncés dans la présente Déclaration, sont actuellement reconnus de façon dispersée dans un grand nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme, et qu'il importe de les rassembler pour en assurer la visibilité et la cohérence et en favoriser l'effectivité;

nous présentons aux acteurs des trois secteurs, public (les Etats et leurs institutions), civil (les Organisations non gouvernementales et autres associations et institutions à but non lucratif) et privé (les entreprises), cette Déclaration des droits culturels, en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre, à la fois aux niveaux local, national, régional, et universel.

Article 1 *(principes fondamentaux)*

Les droits énoncés dans la présente Déclaration sont essentiels à la dignité humaine ; à ce titre ils font partie intégrante des droits de l'homme et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. En conséquence :

a. ces droits sont garantis sans discrimination fondée notamment sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la conviction, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'origine ou la condition sociale, la naissance ou toute autre situation à partir de laquelle la personne compose son identité culturelle ;

b. nul ne doit souffrir ou être discriminé en aucune façon du fait qu'il exerce, ou n'exerce pas, les droits énoncés dans la présente Déclaration ;

c. nul ne peut invoquer ces droits pour porter atteinte à un autre droit reconnu dans la Déclaration universelle ou dans les autres instruments relatifs aux droits de l'homme ;

d. l'exercice de ces droits ne peut subir d'autres limitations que celles prévues dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ; aucune disposition de la présente Déclaration ne peut porter atteinte aux droits plus favorables accordés en vertu de la législation et de la pratique d'un Etat ou du droit international ;

e. la mise en œuvre effective d'un droit de l'homme implique la prise en compte de son adéquation culturelle, dans le cadre des principes fondamentaux ci-dessus énumérés.

Article 2 *(définitions)*

Aux fins de la présente déclaration,

a. le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;

b. l'expression «identité culturelle» est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité;

c. par «communauté culturelle», on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

Article 3 *(identité et patrimoine culturels)*

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit:

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine;

c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

Article 4 *(référence à des communautés culturelles)*

a. Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ;

b. Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.

Article 5 *(accès et participation à la vie culturelle)*

a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

b. Ce droit comprend notamment:

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;

- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

Article 6 (*éducation et formation*)

Dans le cadre général du droit à l'éducation, toute personne, seule ou en commun, a droit, tout au long de son existence, à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle; ce droit comprend en particulier:

- a. la connaissance et l'apprentissage des droits de l'homme ;
- b. la liberté de donner et recevoir un enseignement de et dans sa langue et d'autres langues, de même qu'un savoir relatif à sa culture et aux autres cultures ;
- c. la liberté des parents de faire assurer l'éducation morale et religieuse de leurs enfants conformément à leurs propres convictions et dans le respect de la liberté de pensée, conscience et religion reconnue à l'enfant selon ses capacités ;
- d. la liberté de créer, de diriger et d'accéder à des institutions éducatives autres que celles des pouvoirs publics, à condition que les normes et principes internationaux reconnus en matière d'éducation soient respectés et que ces institutions soient conformes aux règles minimales prescrites par l'Etat.

Article 7 (*communication et information*)

Dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris artistique, des libertés d'opinion et d'information, et du respect de la diversité culturelle, toute personne, seule ou en commun, a droit à

une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle ; ce droit, qui s'exerce sans considération de frontières, comprend notamment:

- a. la liberté de rechercher, recevoir et transmettre les informations ;
- b. le droit de participer à une information pluraliste, dans la ou les langues de son choix, de contribuer à sa production ou à sa diffusion au travers de toutes les technologies de l'information et de la communication ;
- c. le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits énoncés dans la présente Déclaration.

Article 8 *(coopération culturelle)*

Toute personne, seule ou en commun, a droit de participer selon des procédures démocratiques :

- au développement culturel des communautés dont elle est membre ;
- à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ;
- au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux.

Article 9 *(principes de gouvernance démocratique)*

Le respect, la protection et la mise en œuvre des droits énoncés dans la présente Déclaration impliquent des obligations pour toute personne et toute collectivité ; les acteurs culturels des trois secteurs, public, privé ou civil, ont notamment la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'interagir et au besoin de prendre des initiatives pour :

- a. veiller au respect des droits culturels, et développer des modes de concertation et de participation afin d'en assurer la réalisation, en

particulier pour les personnes les plus défavorisées en raison de leur situation sociale ou de leur appartenance à une minorité;

b. assurer notamment l'exercice interactif du droit à une information adéquate de façon à ce que les droits culturels puissent être pris en compte par tous les acteurs dans la vie sociale, économique et politique ;

c. former leurs personnels et sensibiliser leurs publics à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et notamment des droits culturels ;

d. identifier et prendre en compte la dimension culturelle de tous les droits de l'homme, afin d'enrichir l'universalité par la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, seule ou en commun.

Article 10 *(insertion dans l'économie)*

Les acteurs publics, privés et civils doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

a. veiller à ce que les biens et services culturels, porteurs de valeur, d'identité et de sens, ainsi que tous les autres biens dans la mesure où ils ont une influence significative sur les modes de vie et autres expressions culturelles, soient conçus, produits et utilisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits énoncés dans la présente Déclaration ;

b. considérer que la compatibilité culturelle des biens et services est souvent déterminante pour les personnes en situation défavorisée du fait de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé.

Article 11 *(responsabilité des acteurs publics)*

Les Etats et les divers acteurs publics doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques :

- a.** intégrer dans leurs législations et leurs pratiques nationales les droits reconnus dans la présente Déclaration;
- b.** respecter, protéger et réaliser les droits énoncés dans la présente Déclaration dans des conditions d'égalité, et consacrer au maximum leurs ressources disponibles en vue d'en assurer le plein exercice ;
- c.** assurer à toute personne, seule ou en commun, invoquant la violation de droits culturels l'accès à des recours effectifs, notamment juridictionnels;
- d.** renforcer les moyens de la coopération internationale nécessaires à cette mise en œuvre et notamment intensifier leur interaction au sein des organisations internationales compétentes.

Article 12 (*responsabilité des Organisations internationales*)

Les Organisations internationales doivent, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques:

- a.** assurer dans l'ensemble de leurs activités la prise en compte systématique des droits culturels et de la dimension culturelle des autres droits de l'homme ;
- b.** veiller à leur insertion cohérente et progressive dans tous les instruments pertinents et leurs mécanismes de contrôle ;
- c.** contribuer au développement de mécanismes communs d'évaluation et de contrôle transparents et effectifs.

Adoptée à Fribourg, le 7 mai 2007

Le groupe de travail, dit « Groupe de Fribourg », responsable de la rédaction est composé à cette date de :

Taïeb Baccouche, Institut arabe des droits de l'homme et Université de Tunis ; Mylène Bidault, Universités de Paris X et de Genève ; Marco Borghi, Université de Fribourg ; Claude Dalbera, consultant, Ouagadougou ; Emmanuel Decaux, Université de Paris II ; Mireille Delmas-Marty, Collège de France, Paris ; Yvonne Donders, Université d'Amsterdam ; Alfred Fernandez, OIDEL, Genève ; Pierre Imbert, ancien directeur aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Strasbourg ; Jean-Bernard Marie, CNRS, Université R. Schuman, Strasbourg ; Patrice Meyer-Bisch, Université de Fribourg ; Abdoulaye Sow, Université de Nouakchott ; Victor Topanou, Chaire UNESCO, Université d'Abomey Calavi, Cotonou.

Beaucoup d'autres observateurs et analystes ont cependant contribué à l'élaboration du texte.

Une liste des personnes et institutions qui parrainent à ce jour cette Déclaration est accessible sur le site de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels

www.unifr.ch/iiedh

La Déclaration est adressée à toutes celles et tous ceux qui, à titre personnel ou institutionnel, veulent s'y associer.

Veillez envoyer un courrier ou un courriel d'adhésion avec vos références, en précisant si vous adhérez à titre personnel ou au titre de votre Institution à :

Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme,

6, rue St-Michel CH 1700 FRIBOURG iiedh@unifr.ch

Les informations supplémentaires, commentaires, Documents de Synthèse, documents de travail et programmes de recherche sont sur le site de l'Observatoire.

Pourquoi une déclaration des droits culturels ?

A l'heure où les instruments normatifs relatifs aux droits de l'homme se sont multipliés avec une cohérence qui n'est pas toujours assurée, il peut sembler inopportun de proposer un nouveau texte. Mais, face à la permanence des violations, au fait que les guerres actuelles et potentielles trouvent en grande partie leurs germes dans les violations de droits culturels, que nombre de stratégies de développement se sont révélées inadéquates par ignorance de ces mêmes droits, nous constatons que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme pâtissent toujours de la marginalisation des droits culturels.

Le récent développement de la protection de la diversité culturelle ne peut être compris, sous peine de relativisme, sans un ancrage dans l'ensemble indivisible et interdépendant des droits de l'homme, plus spécifiquement sans une clarification de l'importance des droits culturels.

La présente Déclaration rassemble et explicite les droits qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée dans de nombreux instruments. Une clarification est nécessaire pour démontrer l'importance cruciale de ces droits culturels ainsi que des dimensions culturelles des autres droits de l'homme.

Le texte proposé est une nouvelle version, profondément remaniée d'un projet rédigé pour l'UNESCO¹ par le groupe de travail international, peu à peu appelé « groupe de Fribourg », car il est organisé à partir de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg, en Suisse. Issu d'un large débat avec des acteurs d'origines et de statuts très variés, cette Déclaration est confiée aux personnes, aux communautés, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce.

¹ *Les droits culturels. Projet de déclaration.* P. Meyer-Bisch (éd.), 1998, Paris / Fribourg, Unesco, / Editions universitaires.

Bernard François, « La culture : pour en finir avec la " lutte contre le terrorisme " », *Rue Descartes*, 4/2008 (n° 62), p. 98-100.

URL : <http://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2008-4-page-98.htm>

DOI : [10.3917/rdes.062.0098](https://doi.org/10.3917/rdes.062.0098)

Il est plus que temps de forger des concepts bien différents de celui de « lutte contre le terrorisme » revendiqué depuis 2001 par quelques leaders politiques, avec un succès comparable à celui de la fameuse « lutte contre la pauvreté » promue par la Banque Mondiale et le système onusien depuis plusieurs décennies.

2

L'une des principales impasses rationnelles auxquelles nous nous trouvons confrontés est que l'approche dominante du « terrorisme » est pour ainsi dire nodale. Elle vise des « noyaux durs », s'efforce d'identifier des centres idéologiques, de formation et de rassemblement d'où seraient conçues et diffusées les actions terroristes. Et elle le fait alors que tout indique, de manière bien éloignée, que le terrorisme contemporain est de nature rhizomatique, et même hypertextuelle, au sens de cet adjectif dans l'économie numérique.

3

À cet égard, imaginer que l'on va triompher du « phénomène » en s'en prenant à ses « berceaux », que l'on va « l'éradiquer » en frappant ces « foyers » névralgiques que seraient Téhéran et Damas, après Bagdad, c'est plus qu'une folie idéologique : c'est un crime contre l'esprit. Car le terrorisme est divers, pervers, multiforme, multidimensionnel, transversal, élastique, borroméen – incessamment recomposé et renouvelé. Parce qu'il n'est pas pyramidal, mais diffus ; parce qu'il n'est pas constitué selon des schèmes organisationnels classiques (et rassurants), mais tire parti de toutes les possibilités, de toutes les ressources, de tous les expédients actuels – électroniques, en particulier. Parce qu'il se « situe » aussi bien au cœur de Washington, de Moscou, de Khartoum, d'Islamabad ou de Delhi que dans des hameaux retirés du Wyoming, du Yémen, de Sri Lanka ou du Tadjikistan. Parce qu'il a investi massivement « la Toile », ses archipels les plus reculés, ses isolats linguistiques et communautaristes les plus difficilement accessibles, mais aussi bien des appareils d'État, des Églises, des sectes, des *think tanks*, des ONG, des conglomérats industriels et financiers.

4

L'idée que le terrorisme aurait une tête, qu'il pourrait être frappé à la tête, est une idée pauvre qui obère non seulement la compréhension de son essence, mais aussi toute conception alternative des voies et moyens de la lutte contre ses causes. Il nous faut donc partir d'un autre point de vue, à la fois pour se saisir du terrorisme et pour y « répondre ».

5

Ce point de vue pourrait être le suivant : il n'est pas d'autre réponse décisive et durable au terrorisme que le déploiement ou l'accentuation de politiques culturelles ambitieuses et dotées de moyens substantiels, ce à toutes les échelles politiques : multilatérale, étatique, régionale, interrégionale, locale... Mais, dira-t-on, quelle est cette « culture » qu'il s'agirait ici de favoriser ? C'est *la culture comme partage* qui peut devenir un antidote puissant aux terrorismes contemporains. La culture entendue comme combinaison de ces trois formes de partage : le partage des vérités sur l'homme, son histoire et son devenir ; le partage des langues, des imaginaires et des représentations ; enfin, le partage des arts, sous leurs formes vives aussi bien que patrimoniales.

6

En ce domaine, l'Amérique Latine a montré le chemin et l'a expérimenté avec succès depuis le début du Millénaire, singulièrement en Argentine, au Brésil, au Paraguay, en Uruguay, au Chili, et sur les décombres des dictatures des années 1970. Dans cette partie du monde, de nouvelles politiques culturelles, tant nationales que régionales et interrégionales, ont contribué avec force à apporter des réponses différentes aux contentieux post-coloniaux, à l'inventaire des héritages historiques et politiques, voire à ressaisir autrement l'inépuisable question des asymétries économiques et sociales. Cela ne signifie pas qu'ont été résolus comme par enchantement tous les problèmes concernés, mais au moins que, grâce au partage des imaginaires et des arts, ils peuvent être représentés, mis en scène, revisités, débattus, avec des perspectives de solution plus prometteuses. On soulignera à cet égard les initiatives du Festival des Trois Frontières (Brésil, Argentine, Paraguay), du Festival sud-américain des cultures populaires, ainsi que la volonté de faire du « MERCOSUR culturel » une instance de dialogue et de concertation originale, susceptible de surmonter les divergences politiques, commerciales et stratégiques.

7

Bien qu'avec un demi-siècle de retard, l'Union européenne semble avoir également décidé que le pari d'un grand projet culturel commun était décisif pour son avenir – pour la continuation par d'autres moyens d'une construction ayant suscité un dissensus croissant quant à ses modalités économiques, monétaires, juridiques et, finalement : constitutionnelles. C'est ainsi qu'avec son soutien essentiel à la Convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles (approuvée en octobre 2005, ratifiée en mars 2007), avec l'Agenda européen de la Culture diffusé par la Commission en mai 2007, avec l'Année européenne du dialogue interculturel qui débute, l'UE fait aussi savoir qu'elle ne mise pas seulement sur le traitement policier et géostratégique des « nouvelles menaces », mais qu'elle favorise d'autres réponses de fond aux nombreuses interrogations suscitées par les terrorismes contemporains.

8

Cependant, force est de constater que cette heureuse convergence reste limitée au cône sud des Amériques, au Québec et à l'Europe occidentale. De fait, dans la grande majorité des pays et zones de la planète, seule l'approche hypercentrée du terrorisme paradigmatique* semble avoir droit de cité, et ce au sens strict, car il est interdit de douter du bien-fondé des politiques exclusivement répressives déployées afin de triompher de « l'hydre terroriste ».

9

Ajoutons à ce constat que l'on assiste aussi bien *ici* même (en France, dans l'UE) que *là-bas* (dans les pays où c'est une tradition forte) au regain d'une violence extrême d'origine intellectuelle, mise au service des politiques nationales, qui invalide les approches culturelles et cosmopolitiques du « défi du terrorisme », et valide au contraire les stratégies ciblées de coercition et de *containment* élaborées en direction tant des États (dits « voyous ») que des groupes sociaux, religieux ou culturels mis en cause. Cette dérive néo-conservatrice est sans aucun doute la plus dangereuse, non seulement parce qu'elle est assurée de mener à de nouveaux désastres irakiens d'une amplitude accrue, mais encore parce qu'elle détourne les esprits, les moyens humains et financiers, les politiques publiques de leur investissement prioritaire sur les problèmes majeurs de l'époque.

10

En effet, à un moment où les défis climatiques sont enfin perçus comme critiques, où les défis énergétiques se révèlent sans équivalent historique et où la question de l'eau, de son accès et de sa juste répartition se révèle centrale pour les décennies à venir, comment se payer le luxe de conflits interminables qui nous éloigneraient du traitement *nécessairement cosmopolitique* de ces

problèmes sans commune mesure pour l'Humanité?

11

Voilà pourquoi il paraît temps d'interpeller les États membres des Nations Unies et de soumettre à leur examen une thèse aussi naïve que stimulante, qui pourrait être ainsi formulée : « Consacrez 5% de votre budget aux politiques culturelles : vous n'aurez plus de terrorisme dans les cinq ans. Consacrez-y 10%, et vous n'aurez plus de guerres d'ici dix ans ! »

* Celui qui mobilise l'essentiel de l'attention médiatique, d'Al Qaida au GSPC et à l'ETA, de Ben Laden à Bassaïev : le terrorisme d'origine religieuse, culturelle, nationale, ethnique...

http://www.huffingtonpost.fr/sylvie-robert/terrorisme-faire-triompher-la-culture-contre-la-barbarie_b_6832868.html consulté le 28/03/2016

Terrorisme: faire triompher la culture contre la barbarie

10/03/2015 06:45 CET | **Actualisé** 05/10/2016 03:24 CEST

Sylvie Robert Sénatrice socialiste d'Ille-et-Vilaine, et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

TERRORISME - Détruire le passé. En fracassant les œuvres d'art assyriennes du musée de Mossoul, les barbares de Daech se sont employés à ravager l'héritage mésopotamien, à effacer la fresque irakienne, syrienne et moyen-orientale. Ne plus pouvoir se souvenir pour ne jamais savoir; ignorer pour n'avoir comme choix que celui de se soumettre à une charia fantasmée, nourrie à l'intolérance et par le sang : telle est l'entreprise orwelienne de Daech. Ce volontarisme politique de nier l'Histoire collective et d'empêcher l'exercice personnel de la Mémoire est le sommet du totalitarisme, ce point culminant où le passé et les origines n'existent plus.

Détruire la différence. Ce crime culturel a été perpétré au prétexte que "les soi-disant Assyriens, Akkadiens et autres peuples avaient des dieux pour la pluie, pour les cultures, pour la guerre", autrement dit qu'ils étaient frappés d'idolâtrie. Au temps où Ibn al-Fârid écrivait son poème bachique, où l'Al-Andalus, apogée de la civilisation arabo-musulmane, rayonnait au milieu du sombre Moyen-Âge européen, les incroyants et tous les fidèles, indépendamment de leur culte, coexistaient dans une atmosphère singulièrement pacifique. Croire différemment n'était pas synonyme de mort, et la recherche de la connaissance se révélait un leitmotiv permanent. Les artistes avaient une liberté de création sans commune mesure, tandis que la pratique des arts était encouragée, voulue, désirée. Aujourd'hui, Daech ne sait prêcher que l'obscurantisme et le nihilisme, quand toute croyance qui diffère de sa pensée mortifère est mécréante, marquée du sceau de l'infamie.

Détruire l'humanité. En s'attaquant brutalement au patrimoine culturel du "berceau de l'Humanité", la Mésopotamie, c'est bel et bien notre patrimoine universel qui a été rasé. A la violence des décapitations s'est ajoutée la violence des destructions. D'ailleurs, cette dernière n'est que le prolongement de la première. Il s'agit de briser l'humain en brisant sa création. Dans la mesure où les fanatiques de Daech ne pouvaient décapiter ces morts honnis, il fallait décapiter leurs biens culturels, témoignages insupportables de leur expression, de leurs croyances, de leur postérité et donc de leur existence. Ils ont éteint le dernier souffle de vie de ces artistes qui siégeaient parmi nous à travers leurs œuvres. Au final, Daech repose sur un "Tout" dévastateur, sauvage, inhumain dont est empreinte chacune de ses actions. Les victimes, au premier rang desquelles figurent les musulmans, s'accroissent au rythme des massacres commis quotidiennement, caractérisés par une cruauté sans limite et l'écrasement systématique de toute dignité humaine.

Construire en agissant. Afin de combattre les atrocités de Daech, le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté à l'unanimité, le 12 février dernier, la résolution n°2199 qui vise à tarir les financements de l'organisation. Outre le commerce pétrolier, le trafic d'armes ainsi que la problématique relative aux rançons et aux dons, la question du patrimoine

culturel est abordée sous deux prismes: la condamnation de la destruction de ce patrimoine et la nécessité de lutter contre la contrebande des objets culturels dont Daech tire des revenus substantiels.

Construire en préservant. L'ampleur des pillages et des exactions culturelles rappelle les autodafés sur le Vieux Continent ainsi que les actes des groupes extrémistes qui ont brûlé un nombre important des manuscrits de Tombouctou et détruit les tombeaux des saints soufis représentant l'islam spirituel plus que millénaire au Mali. Face à ce vandalisme, la diplomatie française pourrait porter un projet de résolution ayant spécifiquement trait à la sauvegarde du patrimoine culturel irakien et syrien, et à la lutte contre le commerce des biens culturels spoliés par Daech. Il est temps de prendre la juste mesure de l'enjeu culturel dans le cadre de la bataille contre Daech. Non seulement assister impuissants à la destruction d'un tel patrimoine archéologique, historique, scientifique et religieux est littéralement une déchirure, mais réagir est aussi un impératif d'ordre sécuritaire, comme le souligne la directrice de l'UNESCO, Irina Bokova: "Cette attaque est bien plus qu'une tragédie culturelle, c'est également une question de sécurité parce qu'elle alimente le sectarisme, l'extrémisme violent et le conflit en Irak".

A plus long terme, les contours d'un mécanisme d'entraide innovant qui s'appuierait sur le principe d'universalité culturelle et sur la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954 pourraient être esquissés: dès lors qu'un conflit armé éclate sur un territoire, les biens et œuvres culturels seraient automatiquement transférés vers des pays sûrs. Une clause de restitution prévoirait leur rapatriement une fois le conflit soldé. Cependant, la mise en œuvre de ce programme d'envergure implique la consolidation d'un réseau culturel mondial, en particulier entre les musées, mission qui pourrait revenir à l'UNESCO. En anticipant ainsi, l'objectif de sauver ce qui constitue la fierté des peuples et notre patrimoine culturel universel serait réalisé.

Construire en éduquant. Près de deux mois après la folie du 11 janvier qui s'abattait sur la France, s'engager inexorablement en faveur de la culture, de l'éducation, ces remparts inébranlables contre l'ignorance, l'intolérance et l'extrémisme de toute nature est donc plus qu'impérieux. L'énergie et les efforts déployés à l'échelle nationale doivent se dupliquer à l'international afin que le patrimoine universel soit protégé, et surtout que les populations victimes du joug féroce de Daech puissent retrouver l'accès à la richesse de leur culture, à laquelle nous devons tant, et à une éducation ouverte. Ces roseaux si fragiles ne doivent rompre jamais.

Palmyre: doit-on bunkériser l'art?

22/05/2015 12:31 CEST | Actualisé 05/10/2016 04:19 CEST

- Jean-Jacques Neuer Avocat d'affaires à Paris et à Londres, membre du CA du musée Guimet, membre du Legal affairs department de l'ICOM, Conseil international des musées



AFP

INTERNATIONAL - Palmyre subira-t-elle le même sort que le musée de Mossoul ou les sites antiques de Hatra et Nimroud en Irak? La Civilisation sera-t-elle encore une fois la victime de destructions, de pillages et de trafics? Éclairage sur la guerre de l'art et pistes de réflexion.

Le Pape François déclarait, le 17 septembre 2014, à propos des persécutions des chrétiens du Moyen Orient que nous étions entrés dans la troisième guerre mondiale. Défiant le monde, ce n'est pas un simple fascisme mais un nouveau totalitarisme au sens que Hannah Arendt donnait à ce terme, qui vient d'émerger. La guerre, qu'on ne s'y méprenne pas, est avant tout une guerre des valeurs, de la culture et de la civilisation.

Sur la ligne de front, ce sont l'art et les Musées qui sont visés.

Revenons un instant sur quelques évènements clés de ces dernières années

En 2001, en Afghanistan, sous l'influence de Mutawas Saoudiens, le mollah Mohammad Omar décrète la destruction des statues idolâtres dites des "Bouddhas de Bâmiyân". Jusqu'à ce mois de mars 2001, ces statues avaient résisté à tout pendant 15 siècles, y compris aux invasions Mongols de Genghis Khan en 1221. Cette destruction interviendra malgré les efforts notamment du Japon pour empêcher une telle horreur culturelle.

Deux ans plus tard, entre le 8 et le 12 avril 2003, c'est le Musée National d'Irak qui est pillé. "Etrange pillage" titrera d'ailleurs le journal Libération. Car outre la disparition de nombreux objets, les pilleurs parfaitement organisés connaissent l'emplacement des réserves, connaissent la qualité des objets et savent distinguer les œuvres authentiques des copies: ainsi le Code Hamourabi et l'Obélisque noir n'ont pas été emportés car il s'agissait de copies ! Il est évident que les pilleurs obéissent à une commande de professionnels.

Parallèlement au pillage, un pur saccage est commis et des œuvres sont vandalisées.

La destruction du Musée de Bagdad fait aussi écho aux pillages systématiques qui ont été conduits sur les sites mésopotamiens pendant toute cette période où des dizaines de milliers d'objets ont

disparu.

Dix ans sont passés, c'est le temps des printemps Arabes. Cette fois, c'est en Egypte qu'en 2011 de nombreuses tombes et magasins archéologiques sont pillés. Tout d'abord dans le nord à Gizeh, à Saqqarah, à Dachour, à Abousir, à Kafr -El- Cheikh, à Beheira dans le Delta du Nil , dans le Sinaï, à Alexandrie, Ismailia , Sharquiya et Abidos.

Les musées, notamment celui du Caire, sont visés et des objets sont vendus à la sauvette pour moins de cinq euros dans les rues du Caire.

Une anecdote: en mai 2011 la directrice du département d'archéologie de l'université du Caire, Azza Farouq, découvre 3.000 pièces non répertoriées dans les toilettes du Musée de la faculté. On lui explique qu'il s'agit de pièces sans valeur. Bien évidemment c'est tout le contraire.

A cette époque, l'ICOM publie une liste rouge d'urgence des biens culturels "en péril".

Là encore, aux pillages se mêlent les destructions et le vandalisme.

On assiste toujours à ce même dualisme entre le lucre et la corruption, d'une part, la haine des objets et de ce qu'ils représentent, d'autre part

Cette guerre culturelle s'étend au sud, notamment au Mali où des salafistes détruisent en 2012, à Tombouctou, des mausolées vieux pour certains du 15ème siècle. C'est à cette époque que d'autres salafistes réclament la destruction des pyramides d'Egypte alors que Keops a résisté à 45 siècles.

En 2014, c'est la Syrie qui devient la proie de ces destructions et de ces trafics, notamment à Hasaka, Deir ez-Zor Rural - Salhiya Euphrates "Dura Europos", Idlib Rural -Ebla, Yarmuk, Daraa, Hama Rural- Apamea.

Arrivent les scènes de la destruction du Musée de Mossoul qualifiée par la Directrice Générale de l'UNESCO, Irina BOKOVA, de "tragédie culturelle". Sur la vidéo filmant cette destruction figure une bande indiquant que "ces objets n'étaient pas là du temps du prophète et de ses compagnons. Ils ont été exhumés par les gens de Satan".

Cette vidéo révèle qu'un certain nombre de statues étaient des répliques en plâtre d'originaux qui avaient déjà été déplacés. Ces œuvres en plâtre ont été brisées facilement. Par contre, d'autres ont été attaquées au marteau-piqueur et il s'agit là d'originaux qui sont perdus pour l'humanité. Bien entendu, tout le monde suspecte le fait que les destructions sont la face émergée de l'iceberg. Les trafics, beaucoup plus importants en sont la face immergée.

La contamination va très vite atteindre l'occident lui-même. Au travers, d'abord du Musée Juif de Bruxelles. C'est donc à la fois le monde juif et le monde des musées qui sont visés le 24 mai 2014.

Puis, le 18 mars 2015 à Tunis, le Musée du Bardo est victime de la haine totalitaire.

Se pose dès lors la question de la sécurité des musées

Dans un article publié dans le Monde, la journaliste Roxana AZIMI indique avec pertinence: "à quoi reconnaît-on un sujet sensible ? à l'esquive des intéressés." Et de citer Olivier Gabet, directeur du Musée des Arts décoratifs à Paris: "Il n'y a rien que des islamistes puissent haïr plus qu'un musée, qui est le lieu du transfert du savoir, le rêve de coexistence entre différents modes de pensée et d'être. C'est l'incarnation de la globalisation et de l'impérialisme, du croisement culturel, qu'ils

exècrent."

Roxana Azimi cite encore Alexandre Kazerouni, chercheur à Sciences Po: "... le musée, c'est ce qu'il y a de plus sacré en occident...".

Car en effet, cette dimension du sacré est centrale

Le musée n'est pas un simple lieu où sont exposés les artefacts culturels. L'objet d'art n'est pas un objet décoratif, il est un objet qui fait sens, qui précisément est là pour éclairer l'homme sur son destin et sur le sens de son être et de son existence. Le musée qui l'expose est un temple. C'est un temple moderne qui a été inventé notamment en ce qui concerne les musées universalistes avec le siècle des Lumières.

Les attaques contre l'art et les musées ont été immédiates et procèdent d'une logique qui est celle d'une confrontation des sacrés.

La question se pose de savoir comment protéger ce qu'il y a de plus précieux, c'est-à-dire l'art et le temple qui le recueille, le musée

Les outils juridiques sont nombreux en droit international et dans les différents systèmes nationaux. Ils restent cependant décalés au regard de la singularité des défis actuels: les pillers ne sont pas des États et encore moins des États signataires de conventions internationales...

Nous sommes dans une situation de guerre et le vrai sujet est davantage celui des moyens et des techniques que celui du Droit.

Partons du passé et de l'expérience que nous donne la seconde guerre mondiale. Les parallèles qui existent aujourd'hui avec les relations que les nazis entretenaient avec l'art sont saisissants.

La doxa d'alors préconisait l'éradication de l'art dégénéré

En fait, si on prend l'exemple de la France sur 100.000 œuvres d'art spoliées dont 25.000 aux juifs, seules 500 à 600 ont été détruites, les autres ont été confisquées et souvent revendues. Derrière le discours purificateur de façade, la réalité est donc celle du vol et du trafic. Cela signifie qu'au-delà des mises en scène de destruction à grand spectacle, les œuvres sont vendues et alimentent un marché clandestin de réseaux criminels et de collectionneurs peu scrupuleux.

Ces œuvres se retrouveront dans l'avenir dans des collections

Le vrai sujet est, au-delà des destructions qui nous bouleversent, la perte du patrimoine culturel des pays ravagés par la guerre et les conflits sectaires et religieux. Une fois que les canons se seront tus, que restera-t-il du patrimoine de ces pays? C'est évidemment une tragédie de plus qui se perpétuera pour des générations pour les peuples de ces régions.

L'une des solutions pourrait consister en la création de zones protégées dédiées à l'art et inspirées des comptoirs comme l'étaient Pondichery et Chandernagor ainsi que des ports francs.

Il s'agirait de mettre à l'abri des objets d'art dans des zones sous protection de l'ONU pendant le temps de la guerre, les objets étant restitués à l'issue des conflits à la condition que les récipiendaires ne soient pas ceux qui ont vocation à les détruire.

Les ports francs sont actuellement occupés par le monde des collectionneurs. Quelquefois, même,

dans des conditions qui pourraient nous inquiéter. Ainsi, on a suspecté notamment la famille Kadhafi d'avoir caché dans certains d'entre eux des objets volés. La technique nous semble néanmoins intéressante. Il s'agirait de la transposer du niveau privé au niveau public et international.

Le port franc de référence est celui de Genève. Il a plus de 125 ans et abriterait aujourd'hui plus de 1,2 millions d'œuvres d'art pour une valeur que la presse estime à plus de 82 milliards d'euros.

Mais d'autres ports francs ont vu le jour: celui de Singapour avec un espace de stockage de 25.000 m², celui du Luxembourg avec des installations de très grande qualité d'une superficie de 20.000 m². Des ports francs devraient par ailleurs être créés en Chine, à Pékin et Shanghai.

Le commerce d'œuvres d'art passe massivement par l'utilisation des ports francs. Pourquoi ne pas recourir à cette technique sous contrôle de l'UNESCO et protection de l'ONU pour résister aux destructions et aux trafics dont les musées, les magasins archéologiques, les sites antiques sont aujourd'hui la cible ? Certes, il sera difficile de déplacer des cités entières mais de très nombreuses œuvres pourraient ainsi y trouver refuge.

Il y a quelque chose de bien triste à devoir songer à des forteresses pour protéger l'art. Mais c'est là peut-être le prix à payer pour conserver les Lumières...

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000030987040&cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1)

- Titre III : SOLIDARITÉS ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
 - Chapitre IV : Compétences partagées dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire et regroupement de l'instruction et de l'octroi d'aides ou de subventions

Article 103

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/7/2015-991/jo/article_103

Alias: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/7/2015-991/jo/article_103

La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

La réforme territoriale

Mis à jour le 18 janvier 2017 - Projet porté par [Jean-Michel Baylet](#), [Bernard Cazeneuve](#), [Estelle Grelier](#)

Les droits culturels viennent d'être reconnus dans la Loi NOTRe par l'Assemblée Nationale. Cela vient modifier une conception classique de la notion de culture et potentiellement des politiques culturelles, en mettant l'accent sur la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expressions culturelles et artistiques.

Les droits culturels visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité », selon la [Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007](#).

Introduit dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) par un amendement, l'Assemblée nationale, en première lecture de la loi, avait supprimé la notion de Droits culturels et la référence à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. En seconde lecture, le Sénat l'a réintroduit au sein de l'article 28A qui vient d'être définitivement validé par l'Assemblée nationale.

Il y est donc précisé que « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »

La Loi NOTRe affirme également que la Culture fait partie des « compétences partagées » entre les différentes collectivités, avec le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire ; et qu'une commission spécifique au sein des CTAP (conférences territoriales de l'action publique) devra lui être consacré.

Par ailleurs, la loi prévoit la possibilité d'une délégation de compétences pour l'instruction et l'octroi de subventions dans les domaines de compétences partagées, dans les sens descendant comme ascendant : de l'Etat vers une collectivité ou un EPCI, ou d'une collectivité vers l'Etat.

<https://lepole.asso.fr/article/1090/loi-notre-les-droits-culturels-reviennent-par-la-grande-porte>

Attentats : contre le terrorisme, Hollande mise aussi sur la culture

Par latribune.fr | 17/11/2015, 19:24 | 852 mots

Fleur Pellerin a souligné comme François Hollande que "la culture est une contre-attaque massive contre le terrorisme et l'obscurantisme". (Crédits : POOL) Ne pas suspendre la vie culturelle française, soutenir les salles de spectacles, renforcer la sécurité des lieux culturels, mais également lutter contre le trafic d'œuvres d'art: autant de moyens pour enrayer la menace terroriste, selon le gouvernement.

"A la barbarie des terroristes, nous devons opposer l'invincible humanité de la culture".

Le Président français François Hollande a profité de son intervention à la 70e conférence générale de l'Unesco, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, pour lancer son appel, en insistant:

"La culture, voilà pourquoi la France se bat aujourd'hui."

"Nous ne renoncerons à rien"

Mais comment mettre en pratique cette idée? Tout d'abord, en continuant de soutenir l'industrie culturelle et la vie sociale françaises, a souligné le chef de l'Etat. certes, en attaquant des cafés, un restaurant, une salle de spectacle et un stade, *"les tueurs voulaient atteindre l'idée même de la France : ses valeurs, sa jeunesse, sa vitalité, sa culture, son art de vivre"*, a reconnu François Hollande.

Mais *"on ne lutte pas contre le terrorisme en se cachant, en se mettant entre parenthèses, en suspendant la vie économique, sociale, culturelle, en interdisant les concerts, le théâtre, les compétitions sportives"*, estime-t-il.

"Non. Nous ne céderons pas au terrorisme en suspendant notre mode de vie, nous ne renoncerons à rien", a-t-il ajouté. "La France saura faire face en restant elle-même et Paris demeurera la ville des théâtres, des cinémas, des musées, du spectacle vivant."

Un fonds de "plusieurs millions d'euros"

Dans le même état d'esprit, quelques heures plus tôt, la ministre de la Culture Fleur Pellerin avait d'ailleurs affirmé que la mise en place d'un fonds d'aide *"de plusieurs millions d'euros"* afin de soutenir les salles de spectacles menacées par les annulations liées aux attentats de vendredi était envisagée, précisant que des mesures de sécurisation devraient être annoncées cette semaine.

"Ce fonds a pour vocation à s'appuyer sur la solidarité", a indiqué la ministre sur la radio France Culture, en soulignant qu'elle aurait *"une idée plus précise des montants engagés dans les 48 heures qui viennent"*. Il est censé répondre à *"deux problèmes"*: celui de *"la sécurité immédiate"* et celui de *"la pérennité de l'activité des petites salles qui ne sont pas forcément assurées pour des*

annulations" et qui risquent de se retrouver "en difficulté économique". Il devrait être alimenté par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), mais également par le ministère de la Culture, et "je l'espère aussi, par les sociétés de perception des droits d'auteur", a ajouté FleurPellerin.

La création d'un fonds d'aide aux professionnels avait été annoncée dès lundi par la ministre, lors d'un discours prononcé devant le (CNV), mais aucune indication chiffrée n'avait été fournie à cette occasion.

Les risques "réappréciés"

Quant aux mesures de sécurisation des salles, Fleur Pellerin a indiqué sur France Culture que son ministère était en train de réfléchir à l'affectation des forces de police ou de l'armée annoncées par le Président de la République "à des sites particulièrement vulnérables".

"Les risques doivent être réappréciés après ce qui s'est passé vendredi pour pouvoir proposer des solutions immédiates dès cette semaine", a-t-elle ajouté.

Les concerts, suspendus dans les grandes salles parisiennes depuis les attentats de vendredi, ont repris lundi soir avec la réouverture de la Philharmonie de Paris. Des concerts sont par ailleurs prévus mardi soir à Bercy et au Zénith, les deux plus grandes salles de la capitale.

La ministre s'est par ailleurs félicitée de ce que le budget de son ministère ait été augmenté, soulignant comme François Hollande que "la culture est une contre-attaque massive contre le terrorisme et l'obscurantisme".

Le terrorisme financé par le trafic d'œuvres d'arts

Autre moyen, lié à la culture, de lutter contre Daech, François Hollande a aussi pressé mardi les Européens d'enrayer le trafic d'œuvres d'art, dont le produit finance selon lui le terrorisme.

Pour protéger les œuvres que, lorsqu'il ne les détruit pas, l'Etat islamique vend pour se financer, François Hollande a demandé, lors de la conférence de l'Unesco, une harmonisation des règles sur les contrôles à l'importation, les certificats d'exportation, la lutte contre le blanchiment et le recel dans tous les pays de l'Union européenne.

"Nous parlons beaucoup des paradis fiscaux (...) mais nous devons également éliminer les paradis du recel dans le monde", a-t-il souligné.

La France va jouer sa part, en mettant en oeuvre un plan de lutte contre le pillage, la destruction et le trafic, a affirmé Hollande. Les contrôles, en particulier douaniers, sur les importations de biens culturels seront renforcés, et les résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu sur ce commerce seront intégrées au droit français. "La France accueillera des refuges pour que les biens culturels menacés puissent trouver, si je puis dire, un asile", a-t-il ajouté, et elle aidera les pays qui le souhaitent à concevoir des plans d'urgence pour sauver les œuvres.

(Avec Reuters et AFP)

<http://sylvieguillaume.eu/la-culture-contre-le-terrorisme>

La culture contre le terrorisme - 24 novembre 2015. Sylvie Guillaume, députée européenne

Les ministres de la Culture européens, le Commissaire européen chargé de la culture, et la présidente de la Commission éducation et culture du Parlement européen réaffirment l'importance de la culture pour rapprocher les citoyens et pour lutter contre la violence à laquelle nous sommes confrontés en Europe.

Déclaration commune des Ministres de la Culture de l'UE, du Commissaire européen chargé de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport, et de la Présidente de la Commission CULT du Parlement européen, Bruxelles, 20 novembre 2015

« Les tragiques attentats du 13 novembre 2015 à Paris viennent à nouveau endeuiller l'Union européenne. Ils nous appellent à un nouveau sursaut.

En tant que Ministres de la Culture et Représentants de haut niveau des institutions de l'Union, nous tenons à exprimer notre solidarité avec les victimes et leurs proches ainsi qu'avec le peuple français, et à réitérer que nous condamnons cette barbarie insensée qui cherche à ébranler nos valeurs essentielles de la façon la plus violente.

Face à cette violence et aux tentatives de bouleverser nos modes de vie, nos convictions et nos libertés, la culture, encore davantage que par le passé, a une contribution cruciale à fournir en faveur de l'ouverture des esprits, de la tolérance, du dialogue interculturel, de l'intégration et du respect de l'autre.

Face à l'intolérance, à la xénophobie, à l'obscurantisme, aux fanatismes de tous genres et à la radicalisation, la culture est l'une des réponses essentielles que l'Europe doit opposer.

Car la culture, c'est aussi aller prendre un verre ensemble, partager un repas, suivre un match de foot ou s'enthousiasmer sur les mêmes musiques. C'est utiliser des mots, des notes, des caricatures pour défendre ses valeurs et ses causes, quelles qu'elles soient. C'est une certaine idée de la liberté, de la diversité, du vivre ensemble, de l'ouverture à l'autre. C'est aussi une façon dont nous donnons collectivement du sens à notre existence et de la profondeur à nos vies. – La culture libère autant qu'elle rassemble. C'est ainsi qu'elle fait de nous des citoyens.

Nous, Ministres de la Culture, et Représentants de haut niveau des institutions de l'Union européenne faisons le serment de porter haut ces idéaux et de combattre la barbarie et le crime par une ambition renouvelée pour la culture en Europe, au service d'un horizon partagé, dont nous avons plus que jamais besoin. »

Signataires :

Tibor NAVRACSICS, Commissaire européen chargé de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et du Sport. **Silvia COSTA**, Présidente de la commission de la Culture et de l'Éducation du Parlement européen. **Maggy NAGEL**, Ministre de la Culture du Luxembourg. **Fleur PELLERIN**, Ministre de la Culture et de la Communication, France. **Prof. Monika GRÜTTERS**, Déléguée du gouvernement fédéral pour la Culture et les Médias, Ministre adjointe auprès de la Chancellerie fédérale, République fédérale d'Allemagne. **Dr Ludwig Spaenle**, Représentant des *Länder* au sein du Conseil de l'UE des Ministres de la Culture, République fédérale d'Allemagne. **Josef OSTERMAYER**, Ministre fédéral des Arts et de la Culture, de la Constitution et des Médias, Autriche. **Isabelle WEYKMANS**, Vice-Ministre-Présidente de la Communauté germanophone, Ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme, Belgique. **Sven GATZ**, Ministre de la Culture, Jeunesse, des Médias et de Bruxelles, Communauté flamande, Belgique. **Joëlle MILQUET**, Vice-Ministre-Présidente de la Communauté française et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance de la Communauté française, Belgique. **Vezhdi RASHIDOV**, Ministre de la Culture, Bulgarie. **Prof. Costas KADIS**, Ministre de l'Éducation et de la Culture, Chypre. **Berislav ŠIPUŠ**, Ministre de la Culture, Croatie. **Bertel HAARDER**, Ministre de la Culture, Danemark. **Iñigo MÉNDEZ DE VIGO**, Ministre de l'Éducation, de la Culture et du Sport, Espagne. **Indrek SAAR**, Ministre de la Culture, Estonie. **Sanni GRAHN-LAASONEN**, Ministre de l'Éducation et de la Culture, Finlande. **Prof. Aristides BALTAS**,

Ministre de la Culture et du Sport, Grèce. **Zoltán BALOG**, Ministre des Capacités humaines, Hongrie. **Heather HUMPHREYS, T. D.**, Ministre des Arts, du Patrimoine et du Gaeltacht, Irlande. **Dario FRANCESCHINI**, Ministre des Biens et des Activités culturels et du Tourisme, Italie. **Dace MELBĀRDE**, Ministre de la Culture, Lettonie. **Šarūnas BIRUTIS**, Ministre de la Culture, Lituanie. **Dr. Owen BONNICI**, Ministre de la Justice, de la Culture et de la Gouvernance locale, Malte. **Dr. Jet BUSSEMAKER**, Ministre de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, Pays-Bas. **Prof. dr hab. Piotr GLIŃSKI**, Vice-premier Ministre, Ministre de la Culture et du Patrimoine national, Pologne. **Teresa MORAIS**, Ministre de la Culture, de l'Égalité et de la Citoyenneté, Portugal. **Daniel HERMAN**, Ministre de la Culture, République tchèque. **Vlad ALEXANDRESCU**, Ministre de la Culture, Roumanie. **Ed VAIZEY**, Ministre de la Culture et de l'Économie numérique, Royaume-Uni. **Marek MAĐARIČ**, Ministre de la Culture, Slovaquie. **M.Sc. Julijana BIZJAK MLAKAR**, Ministre de la Culture, Slovénie. **Alice BAH KUHNKE**, Ministre de la Culture et de la Démocratie, Suède

Terrorisme : la culture, "seule réponse durable pour la France" selon Audrey Azoulay

INVITÉE RTL - La ministre de la Culture prône une prévention du radicalisme par l'éducation, avec une ouverture accrue à la culture.

L'invité de RTL Elizabeth Martichoux

La page de l'émission

publié le 09/09/2016 à 08:38

Jeudi 8 septembre, trois femmes ont été arrêtées, qui fomentaient de nouvelles attaques terroristes sur le sol français. Pour Audrey Azoulay, invitée de RTL ce vendredi 9 septembre, aucun doute, **"sur le long terme, la seule réponse durable pour la France, c'est l'Éducation et la Culture"**, affirme-t-elle. "Aujourd'hui, on est face à des phénomènes quasiment sectaires. Il faut agir par l'éducation, par un partage de nos valeurs. La culture ne peut pas tout, mais elle peut faire partager des valeurs, être présente au plus tôt à l'école", poursuit la ministre de la Culture et de la Communication. Pour ce faire, Audrey Azoulay veut faciliter l'accès à la culture et notamment **"soutenir l'ouverture des bibliothèques le dimanche"**.

Les trois femmes ont été arrêtées dans l'Essonne. L'une d'elles a blessé un policier avec un couteau de boucher. Toutes trois radicalisées, elles préparaient une opération imminente, selon Bernard Cazeneuve. Parmi les personnes arrêtées, la fille du propriétaire de la voiture abandonnée à Paris avec plusieurs bonbonnes de gaz. Selon nos informations, elles voulaient venger la mort d'Abou Mohamed Al Adnani, désigné comme le "ministre des attentats" de Daesh. Ce dernier a été tué en Syrie par une frappe de la coalition fin août. Son décès a été confirmé la semaine dernière.

DOSSIER DE PRESSE

DEPLACEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A ABOU DABI

Emirats Arabes unis



PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN PÉRIL

Conférence Internationale Sur La Protection Du Patrimoine
Culturel Dans Les Situations De Conflit



Vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016

ORGANISATION de la conférence

Monsieur Jack Lang

Ancien ministre de la culture et ancien ministre de l'Education nationale, président de l'Institut du monde arabe, M. Jack Lang a été nommé représentant personnel du président de la République pour l'organisation de la conférence

Monsieur Mohamed Khalifa Al Mubarak

Président de l'autorité du tourisme et de la culture (TCA), M. Al Mubarak est le représentant personnel du Prince héritier des Emirats arabes unis pour l'organisation de la conférence.

Monsieur Hugues Moret

Diplomate de carrière, ancien ambassadeur, M. Hugues Moret est le secrétaire général de la conférence.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DU RAPPORT MARTINEZ

A la suite des destructions de monuments et de sites archéologiques en Inde et en Syrie, le Président de la République a demandé à M. Jean-Luc Martinez, Président-directeur du musée du Louvre, de lui soumettre des propositions pour permettre à la France d'agir. Le rapport Martinez fixe trois priorités que le Président de la République a décidé de mettre en œuvre :

- **La lutte contre les trafics de biens culturels** : Daech délivre des permis de fouille et prélève des taxes sur des biens qui alimentent ensuite le marché noir mondial, transitant par des ports-francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment.
- **Empêcher que les œuvres transportées tombent entre les mains des terroristes** pour éviter le recel ou la destruction grâce à une meilleure protection du patrimoine.
- Conserver la mémoire des sites pour mieux les faire connaître, c'est-à-dire **protéger le patrimoine dans les lieux en danger**, mais également faire entendre les spécialistes culturels ou archéologiques au-delà de leur pays.

EXTRAITS ET PRISES DE POSITION PUBLIQUES

Discours du Président de la République au Louvre – 18 mars 2015

« Nous constatons que nous devons tout faire pour préserver les trésors. Tout faire ! Et que nous devons faire en sorte, malgré les épreuves que connaissent l'Irak et la Syrie, de pouvoir agir. Comment agir ? Il y a ce qui relève de l'action, de l'action diplomatique –la France est en première ligne –, de l'action de force –la France prend ses responsabilités, notamment en Irak. »

Musée Bagdad

« Depuis le 1^{er} mars, le musée national irakien a rouvert à Bagdad comme pour bien montrer aussi la réponse qu'il convenait d'apporter au terrorisme. »

Expo Mésopotamie au Louvre

« Parce que nous devons aussi être présents et montrer aussi à ces populations qui souffrent la fierté qui doit être la leur de leur belle histoire, de leur grande histoire. »

Mission Bagdad

« J'ai également demandé au président du Louvre d'envoyer prochainement à Bagdad une mission d'expertise pour évaluer les moyens nécessaires à la préservation des trésors de ce pays. Les conclusions de cette mission serviront à identifier de nouveaux axes de coopération entre la France et l'Irak. »

Numérisation

« La numérisation est aussi un moyen de diffuser les œuvres et de permettre la transmission des savoirs à destination des scientifiques comme du grand public. »

Coopération avec les universités

« Nous voudrions aussi que les jeunes archéologues – il y en a ici et je veux les saluer – puissent poursuivre leur travail en étroite coopération avec les universités françaises, l'Institut français du Proche-Orient et l'université d'Erbil. La France, ainsi, accueillera des doctorants irakiens qui viendront compléter leur cursus et leurs travaux de recherche et nous veillerons à intensifier les aides à la publication conjointe de ces travaux archéologiques. »

Phrase générique

« Oui, la France doit être solidaire, solidaire de tous les peuples frappés par le terrorisme, solidaire aussi de tous les peuples qui veulent leur liberté. Et pour mieux affirmer cette solidarité, nous voulions ici, dans ce lieu de culture, dire que la France utilisera tous les moyens pour que la culture puisse continuer à être regardée comme une fierté pour l'humanité et comme une liberté pour les créateurs. »

Discours du Président de la République à l'UNESCO – 17 novembre 2015

Lutte contre le terrorisme et culture

« En nous tenant debout, déterminés face à la terreur, nous voulons marquer notre attachement indestructible à la liberté et au dialogue des cultures. Tout le contraire de l'obscurantisme, du fanatisme, du fondamentalisme, de l'islamisme radical. L'histoire nous l'apprend : ce sont toujours les totalitarismes et les intégrismes qui interdisent la musique, brûlent les livres, détruisent le patrimoine, tentent d'effacer la mémoire de ceux qui les précèdent. »

« Voilà pourquoi après l'émotion et le deuil, la France, dans la même dignité, saura faire face en restant elle-même et Paris demeurera la ville des théâtres, des cinémas, des musées, du spectacle vivant. Parce que la culture sera toujours chez elle en France. [...] Parce que tous les musées seront ouverts pour, là encore, faire découvrir aux visiteurs les merveilles qui existent dans notre patrimoine. »

« Si je suis venu devant vous c'est aussi pour défendre le patrimoine, les œuvres que nous avons en commun, que nous avons hérités de l'histoire. Ces œuvres qui peuvent également être victimes du terrorisme. »

Sur l'UNESCO

« L'UNESCO, c'est la conscience morale de l'humanité. Ce qui l'a fondé, c'est la promotion de la diversité des cultures. Une diversité fondée sur l'idée que la culture relie les hommes à leur histoire, à leur territoire. »

Convention de 2005 de l'Unesco

« Voilà pourquoi la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, dont nous célébrons le 10^{ème} anniversaire, est si importante à nos yeux. » + France défend principe de neutralité technologique / demande à ce que la Convention 2005 s'applique aux œuvres numériques.

Mali

« C'est votre honneur et c'était aussi notre responsabilité de faire en sorte qu'en même temps que nous redonnions au Mali le retour à son intégrité territoriale, nous puissions aussi réhabiliter ce qui avait été détruit ou abîmé.

Rapport Martinez & décisions du Président

« Alors, face à cette émotion, j'avais demandé au président du Musée du Louvre, Jean-Luc MARTINEZ de travailler pour nous proposer un plan d'action. Il vient de m'être transmis. Il comporte trois priorités que je sou mets à l'UNESCO et sur lesquelles la France va s'engager.

La première de ces priorités, c'est la lutte contre les trafics des biens culturels. Il faut savoir qu'en ce moment même, l'organisation terroriste Daech délivre des permis de fouilles, prélève des taxes sur des oeuvres qui vont ensuite alimenter le marché noir mondial, transitant par des ports francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment, y compris en Europe.

La France a donc décidé d'introduire un contrôle douanier à l'importation de biens culturels et intégrera dans son droit les résolutions du Conseil de sécurité interdisant le transport, le transit, le commerce du patrimoine culturel mobilier ayant quitté illégalement certains pays.

La seconde priorité est d'empêcher que les oeuvres puissent tomber entre les mains des terroristes. Alors la France accueillera des refuges pour que les biens culturels menacés puissent trouver, si je puis dire, un asile. Un asile pour les musées qui souhaiteraient, face au danger, mettre leurs collections à l'abri.

Le droit d'asile vaut pour les personnes, et nous devons d'ailleurs le garantir, même dans les circonstances douloureuses, éprouvantes que nous connaissons. Mais l'asile vaut également pour les œuvres, pour le patrimoine mondial. Et c'est la raison pour laquelle cette disposition figurera dans la **loi « liberté de la création »** que la ministre de la Culture, Fleur PELLERIN, est en charge de faire voter au Parlement.

La France offrira son assistance pour élaborer avec les gouvernements légitimes et les musées volontaires des plans de sauvegarde d'urgence, assortis d'un mécanisme permettant la sortie et l'hébergement temporaire de ces œuvres pendant le temps des conflits.

Enfin, **la troisième priorité est de conserver la mémoire des sites.** Ces vingt dernières années la France a consacré près de 170 millions d'euros à la protection du patrimoine et à l'archéologie du Proche et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, mon pays accueille 460 boursiers syriens et plus de 300 boursiers irakiens, dont une vingtaine travaille dans le domaine du

patrimoine. Et je souhaite que mon pays, y compris dans ce contexte, y compris avec ce qui vient de se passer, puisse accueillir encore davantage d'archéologues et de chercheurs syriens pour qu'ils puissent continuer leur travail.

De la même manière, **la France contribuera à la numérisation des archives archéologiques, de cartographie des sites et d'inventaires de collection** de manière à pouvoir reconstituer en 3D, le patrimoine qui aura pu hélas être détruit mais qui finalement pourra laisser une trace.

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIOUS, et à la ministre de la Culture, Fleur PELLERIN, **de mobiliser également la Commission européenne pour que l'Europe puisse prendre des mesures d'harmonisation nécessaires, comme le contrôle à l'importation, les certificats d'exportation sous la recommandation de l'UNESCO.** »

+ « Mais, il nous faut aussi associer les partenaires privés pour que les ressources publiques ne soient pas les seules qui puissent être sollicitées. Je propose donc qu'il puisse y avoir une structure internationale unique, bien identifiée qui puisse rassembler les dons et les contributions et constituer un fonds de dotation international dédié aux biens culturels en danger. »

Extraits du discours du Président de la République au MET (New York), en marge de l'Assemblée générale des Nations unies– 29 septembre 2016

« Lors du G7, avec le président OBAMA, nous étions au Japon, nous avons décidé de lancer une initiative qui puisse permettre au monde entier de participer à la protection du patrimoine. »

« Les 2 et 3 décembre prochains à Abou Dabi, la France et les Emirats Arabes Unis, et je salue ici le ministre des Affaires étrangères Cheikh Abdallah Zayed, organiserons une grande conférence internationale sur le patrimoine de l'humanité en péril. »

« Nous avons trois priorités : la prévention, empêcher qu'un patrimoine puisse tomber dans des mains qui seraient destructrices ; l'intervention d'urgence, faire en sorte que nous puissions agir pour éviter que des trafics viennent détourner des œuvres ; et enfin la réhabilitation, après que des terroristes aient détruit un certain nombre de monuments, que nous puissions ensemble participer à leur reconstruction. »

« Comme il existe un droit d'asile pour les personnes, pour pouvoir accueillir des réfugiés qui fuient un pays qui peut mettre en cause leur vie, nous devons aussi organiser un droit d'asile pour les œuvres. »

« Nous voulons créer un fonds, un fonds mondial de soutien à la sauvegarde du patrimoine culturel avec l'ambition de recueillir 100 millions de dollars. »

Enjeu du rendez-vous d'Abou Dabi

« Affirmer une volonté, fixer une ambition, engager un processus irréversible et participer à la lutte contre le terrorisme, c'est-à-dire de faire en sorte que nous puissions affirmer des choix de civilisation face à la haine et à la destruction. »

« C'est une conférence qui a comme mission de protéger l'humanité, c'est-à-dire les liens que nous ont laissés les générations qui nous ont précédés. Et ce que nous avons à faire, c'est de permettre aux générations futures de tout savoir de ce qu'a été l'histoire pour préparer avec davantage de responsabilités l'avenir. »

« Ce qui est en cause ce n'est pas simplement de conserver, c'est aussi de bâtir l'humanité telle que nous la voulons. »

Déclarations des responsables des organisations internationales

- Le 15 janvier 2013, dans une lettre aux autorités locales et françaises engagées dans des opérations militaires au Mali, Irina BOKOVA demande de « tout mettre en œuvre pour protéger le patrimoine culturel du pays, déjà gravement endommagé ». Le 2 février 2013, François HOLLANDE, en présence d'Irina BOKOVA, déclare que la France fera « ce qu'il faut pour restaurer le patrimoine malien ».
- Le 29 août 2013, l'UNESCO révèle l'ampleur des destructions et pillages sur des sites antiques syriens. Lakhdar BRAHIMI, représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue arabe pour la Syrie, déclare que « la situation du patrimoine y est aussi catastrophique que la crise humanitaire. Peu de pays ayant un patrimoine si riche ont autant souffert. »
- A l'occasion de la « conférence internationale pour la paix et la sécurité en Irak » du 15 septembre 2014, Irina BOKOVA a affirmé que la crise actuelle du pays est une « guerre contre la culture ». Selon elle, « ces attaques dirigées contre les lieux de savoir, de mémoire et de culture nourrissent la spirale de la vengeance et vont déstabiliser encore davantage, et de manière durable, la cohésion sociale. [...] »
- Le 26 février 2015, Irina BOKOVA a exprimé son indignation suite aux attaques terroristes contre le musée de Mossoul, en Iraq. Elle a condamné « cet acte qui est une attaque délibérée contre l'histoire et la culture millénaires de l'Iraq et une nouvelle incitation à la violence et la haine » dans un communiqué de presse rendu public à au siège de l'agence de l'ONU, à Paris.
- Ban KI MOON, secrétaire général de l'ONU, a condamné, dans un communiqué de presse du 6 mars 2015, la campagne systématique de Daech de destruction du patrimoine culturel iraquien et a appelé la communauté internationale à agir pour faire en sorte que ces attaques cessent et que le trafic illégal de biens culturels ne serve plus à financer d'acte terroriste.

APPEL DE 5 PRIX NOBEL EN FAVEUR DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE D'ABOU DABI SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL EN PERIL

Mobilisation internationale pour la protection du patrimoine culturel en péril

- *Helen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, Prix Nobel de la Paix 2011*
- *Aung San Suu Kyi, conseillère d'Etat et ministre des affaires étrangères de Birmanie, Prix Nobel de la Paix en 1991*
- *Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies, Prix Nobel de la Paix en 2001*
- *Orhan Pamuk, écrivain, Prix Nobel de littérature en 2006*
- *Mario Vargas Llosa, écrivain, prix Nobel de littérature en 2010*

Partout dans le monde, les guerres et le terrorisme menacent un patrimoine parfois millénaire, témoignage de la diversité des civilisations humaines et de notre commune humanité.

A la tragédie des populations civiles persécutées en raison de leur origine, de leurs convictions ou de leurs croyances et qui n'ont d'autre choix qu'entre la mort ou l'exil, s'ajoutent le trafic, le pillage, la destruction de ce bien public universel qu'est notre héritage culturel.

A Bamiyan, à Mossoul, à Palmyre, à Tombouctou et ailleurs, des œuvres ont été détruites, et c'est l'humanité tout entière qui était visée. Une trace de notre histoire a été effacée et c'est notre espérance dans l'avenir que le fanatisme a voulu saper.

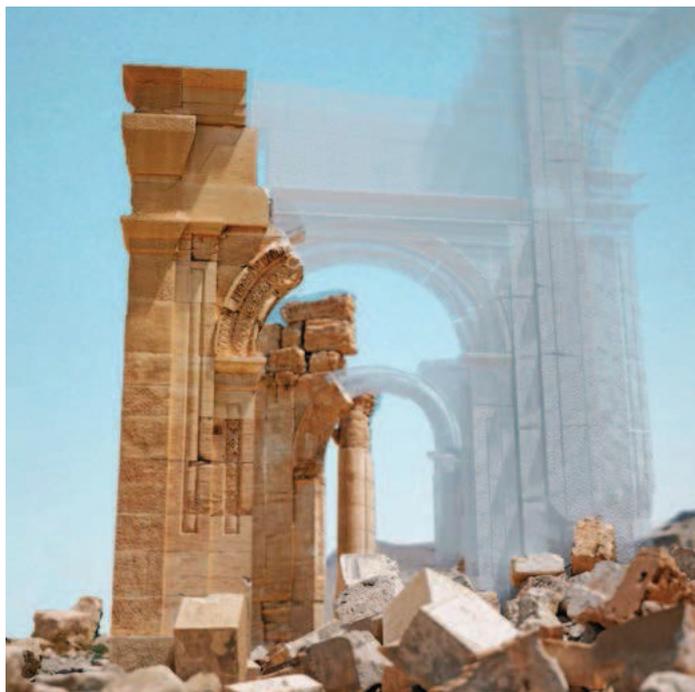
Cet acharnement à réduire en cendre des expressions immémoriales doit être combattu. Il y a urgence à agir, le temps n'est plus aux indignations impuissantes.

Nous lançons aujourd'hui un appel à la prise de conscience de la communauté internationale. Nous demandons aux gouvernements, à l'UNESCO et à la société civile de se mobiliser pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel de l'humanité :

Parce qu'il est ce qui nous unit par-delà les continents. Parce qu'y porter atteinte, c'est menacer gravement la paix et à la sécurité internationales. Et parce que sans mémoire, il n'y a ni rêve ni horizon communs possibles.

Dans cet esprit, nous saluons la tenue à Abou Dabi le 2 décembre de la conférence internationale sur la protection du patrimoine en péril et appelons tous les participants à faire face à leurs responsabilités. Le défi est historique. Sachons le relever.

communiqué



Sites éternels De Bâmiyân à Palmyre Voyage au cœur des sites du patrimoine universel

14 décembre 2016 - 9 janvier 2017

Grand Palais
Galerie sud-est

Cette exposition est organisée par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et le musée du Louvre en collaboration avec Iconem.

La Rmn-Grand Palais et le musée du Louvre se sont mobilisés pour présenter, sous le haut patronage de l'UNESCO, une exposition gratuite permettant de découvrir ou redécouvrir les splendeurs de grands sites archéologiques aujourd'hui dans des zones à risque, Bâmiyân, Khorsabad, Palmyre, la Mosquée des Omeyyades de Damas et le Krak des Chevaliers, sites du patrimoine universel particulièrement menacés par les conflits en Afghanistan et au Moyen Orient.

Cette exposition a pour ambition de sensibiliser le grand public à la notion de patrimoine en danger par l'évocation de sites emblématiques. Selon UNESCO, pour la seule Syrie, les six sites du patrimoine mondial ainsi que d'innombrables autres sites culturels et archéologiques ont été endommagés ou pillés, voire détruits à différents degrés.

L'exposition se veut immersive en plongeant le visiteur au cœur de ces sites grâce à une projection d'images des lieux à 360° dans l'espace d'exposition. L'émergence de nouvelles techniques de prises de vue par drones et de reconstitutions numériques ont permis en effet d'avoir un relevé de l'état actuel de ces sites devenus inaccessibles car situés en zone de conflit. Aux images filmées sont intégrées de façon dynamique des documents d'archives, dessins, gravures, photographies anciennes, donnant la mesure de l'évolution des différents sites à travers le temps.

Après un espace introductif qui apporte un éclairage sur la problématique du patrimoine en danger, l'exposition s'organise en deux sections, le *Site Universel* et le *Laboratoire des images* :

- dans le *Site Universel*, sont projetés quatre films sur quatre sites archéologiques majeurs, dans un vaste panorama à 360°, permettant une expérience immersive inédite du visiteur. Chaque film apporte un éclairage particulier sur la destruction, la conservation, la restauration de ce patrimoine en danger : le pillage des antiquités et le trafic illicite pour Khorsabad, la reconstruction et ses enjeux pour Palmyre, la (re)découverte archéologique pour la mosquée des Omeyyades, enfin la conservation et la valorisation des ruines pour le Krak des chevaliers. Les quatre sites sont chacun évoqués par une œuvre emblématique du musée du Louvre.

- Le *Laboratoire des images* dédié notamment aux techniques de relevés utilisées par les archéologues et leur évolution à travers les âges, est organisé comme un cabinet de curiosité dans lequel sont présentés, pour chaque site, les différents outils qui ont permis de rendre compte de leurs connaissances : d'abord

gravures, peintures, aquarelles, plans, puis photographies et plus récemment images numériques et drones pour proposer des reconstitutions scientifiques. Les images rapportées par les touristes qui ont pu visiter ces lieux avant leur altération récente et avant qu'ils ne soient rendus inaccessibles par les conflits sont aujourd'hui des supports précieux.

La parole est également donnée à des citoyens des pays touchés notamment syriens et irakiens, archéologues ou profanes, à travers différents témoignages.

Pour la première fois, une reconstitution 3D dynamique, en réalité augmentée, est présentée. Les visiteurs peuvent suivre sur tablette la reproduction interactive et en volume de Palmyre, et notamment observer la destruction de son arche pièce par pièce et sa reconstruction simulée.

Les quatre sites présentés dans l'espace universel sont importants pour quatre civilisations différentes : Khorsabad, ville de la Haute-Antiquité fondée par le roi Sargon II (713-706 av. J.-C.) dans la province de Ninive, fût l'une des capitales du grand empire néo-assyrien qui réussit à dominer la plus grande partie du Proche-Orient dans la première moitié du 1^{er} millénaire avant notre ère ; Palmyre, au cœur du désert, à mi-chemin entre la côte méditerranéenne et l'Euphrate, ancien relais caravanier dont on retient la splendeur à l'époque romaine mais dont l'existence remonte au II^e millénaire avant notre ère ; la Grande Mosquée, édifiée au cœur de Damas par la dynasties des Omeyyades (661-750), est l'un des plus anciens chefs-d'œuvre de l'architecture islamique ; le Krak des Chevaliers, château fort datant de l'époque des croisades, situé dans l'ouest de la Syrie, est l'un des châteaux croisés les plus prestigieux et les mieux conservés.

Le musée du Louvre-Lens présente du 2 novembre 2016 au 23 janvier 2017 une exposition consacrée à la Mésopotamie, située pour l'essentiel en Irak actuel, berceau de l'économie moderne et de l'écriture, *L'Histoire commence en Mésopotamie*.

.....
commissariat général : Jean-Luc Martinez, président-directeur du musée du Louvre
commissaires : Yannick Lintz, directrice du Département des Arts de l'Islam du musée du Louvre ;
Marielle Pic, directrice du Département des Antiquités orientales du musée du Louvre
scénographie : Sylvain Roca et Nicolas Groult
réalisateur : Olivier Brunet
documentation scientifique : Thomas Sagory, chef du service du développement numérique du Musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye et responsable de la collection Grands sites archéologiques

.....
ouverture : tous les jours de 10h à 20h, nocturne
le mercredi jusqu'à 22h, fermé le mardi
fermeture à 18h les samedis 24 et 31 décembre
fermé le dimanche 25 décembre 2016

accès : métro ligne 1 et 13 «Champs-Élysées-Clemenceau» ou ligne 9 «Franklin D. Roosevelt»

entrée libre

informations sur :
www.grandpalais.fr

#SitesEternels

contacts presse :
Réunion des musées nationaux
- Grand Palais
254-256 rue de Bercy
75 577 Paris cedex 12

Florence Le Moing
florence.le-moing@rmngp.fr
01 40 13 47 62

Pauline Volpe
pauline.volpe@rmngp.fr
01 40 13 47 61



Sous le patronage
de l'UNESCO

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Cette exposition est réalisée grâce au soutien de Google Arts & Culture, Leon Levy Foundation, Bank of America, LVMH / Moët Hennessy . Louis Vuitton, Fondation Total, Caisse des Dépôts, Fonds Khéops pour l'Archéologie et les American Friends of the Louvre.

Patrimoine menacé: les dernières actions de François Hollande

Publié le 19/03/2017 à 14:42



La conférence internationale de lundi reprendra les bases de celle d'Abu Dhabi, des 3 et 4 décembre dernier. *Crédits photo : KARIM SAHIB/AFP*

Ce lundi, le président donnera une conférence internationale au Louvre pour la protection du patrimoine culturel dans les zones en conflit. Il s'agit de trouver des mécènes pour financer un fonds international, alors que la France prévoit de s'engager à hauteur de 30 millions de dollars.

La conférence de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflits (ALIPH) se tiendra lundi 20 mars dans la très belle cour Khorsabad, au Musée du Louvre. Il sera surtout question de l'approvisionnement du fonds international créé pour financer le sauvetage et la restauration des œuvres mises en péril par les conflits. Les villes concernées sont prioritairement Palmyre (Syrie), Bamiyan (Afghanistan), Tombouctou (Mali) et Mossoul (Irak), dont le musée a récemment été retrouvé en ruines par les forces armées irakiennes

L'argent, nerf de la guerre culturelle

Selon l'entourage de François Hollande, «le nerf de la guerre, c'est l'argent», et l'ALIPH compte associer les donations publiques et privées. Une armée de ministres (dont ceux de la culture malienne et irakienne), Sheikh Saif Bin Zayed Al Nahyan, Vice-Premier ministre et Ministre de

l'Intérieur des Émirats arabes unis, Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO seront présents. Des mécènes, dont le célèbre homme d'affaires américain Tom Kaplan, qui expose en ce moment sa collection de Rembrandt au Louvre, sont également annoncés.

L'objectif est de collecter ce 20 mars «au moins la moitié» de la somme voulue. La France a d'ores et déjà annoncé qu'elle participerait à hauteur de 30 millions de dollars (15 millions qui devraient être versés en avril, et le reste en 2018), mais le but affiché est d'en trouver 100.

La conférence vise également à recruter des experts en archéologie et patrimoine pour lister les dommages sur place et mener à bien des opérations de restauration.

Elle s'ouvrira par une allocution de Jean-Luc Martinez, directeur du musée du Louvre, qui a remis, en 2016, au président de la République, un rapport de préconisation sur le sauvegarde du patrimoine en danger pour fait de guerre.

Pour François Hollande, l'action de ALIPH n'est pas seulement culturelle, mais est aussi une opération de reconquête économique sur Daech. L'Élysée veut «graver ses engagements dans le marbre avant la fin du mandat» explique l'entourage du Président. La conférence est l'un des derniers actes publics de François Hollande, qui est tenu par une période de réserve, à partir de jeudi 23 mars, à minuit - soit un mois avant le premier tour du scrutin.

A propos de François Hollande

Président de la République française.
Né à Rouen le 12 août 1954.



Jean Talabot

Aller au contenu Aller à la recherche Aller au menu

La lutte contre le terrorisme

Mis à jour le 23 mars 2017 - Projet porté par Bernard Cazeneuve, Jean-Yves Le Drian, Jean-Jacques Urvoas, Matthias Fekl

Le terrorisme se déploie sur plusieurs fronts : hors des frontières où la France la combat, et au sein même du pays. La menace terroriste a profondément changé de nature, notamment avec l'évolution continue des formes d'actes terroristes. Près de 2 000 personnes sont, de près ou de loin, impliquées dans des phénomènes de radicalisation religieuse violente ou dans des filières de recrutements djihadistes. Pour assurer la sécurité des Français, le Gouvernement a complété l'arsenal juridique et mis en place un renforcement sans précédent des moyens et des effectifs dans la police, la justice, l'armée et les services de renseignement. A la suite de l'attentat du 14 juillet 2016, l'état d'urgence a été prorogé pour 6 mois sur l'ensemble du territoire.

LE CONTEXTE

Face à la menace, qui ne faiblit pas, et après les attentats qui ont frappé notre pays en janvier et novembre 2015 à Paris, et en juillet 2016 à Nice, il faut agir avec 3 principes : fermeté, sérénité, unité. La menace terroriste est mouvante : il faut s'adapter en permanence et prendre en compte les évolutions des comportements des terroristes.

Dans son discours en hommage aux victimes des attentats, Manuel Valls rappelait avec force, le 13 janvier 2015, que *"la France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical. La France n'est pas en guerre contre une religion."* A une situation exceptionnelle doivent répondre des mesures exceptionnelles. *"Mais je le dis aussi avec la même force : jamais des mesures d'exception qui dérogeraient aux principes du droit et des valeurs"*.

L'arsenal juridique français avait déjà été renforcé par la loi du 21 décembre 2012 qui permet de juger des ressortissants Français pour leur participation à des infractions terroristes commises à l'étranger. Cette loi, conjuguée à l'action des services de police et de renseignement, a déjà permis d'ouvrir **près de 300 procédures judiciaires à l'encontre de plus de 1 200 ressortissants impliqués dans des filières djihadistes.**

Mais il était nécessaire d'adapter encore la législation pour prendre en compte les évolutions inquiétantes, qui concernent la nature des actes et le comportement des auteurs. Ainsi, depuis 2013, trois lois ont permis d'adapter le cadre législatif de la France aux nouvelles formes de menace. Elles ont tout à la fois aggravé les mesures répressives, étendu l'application du code pénal aux infractions de nature terroriste commises à l'étranger par les ressortissants français ou par des étrangers résidant habituellement en France, introduit dans le droit français des mesures de police

administrative novatrices en matière d'accès ou de sortie du territoire ou sur les contenus illicites des sites Internet.

Après les attaques terroristes du 13 novembre 2015, le président de la République et le Gouvernement, après avoir décidé d'instaurer l'état d'urgence pour trois mois, ont présenté un nouveau projet de loi, cette fois destiné à réformer la procédure pénale en vue de mieux lutter contre le crime organisé. Il a été adopté définitivement le 25 mai 2016, et la loi a été promulguée le 3 juin.

Le Gouvernement a aussi décidé dès avril 2014 d'un plan d'actions contre les filières djihadistes et la radicalisation. En juillet 2016, on recensait plus de 5 000 signalements de radicalisation effectués depuis la création du numéro vert, qui ont permis d'empêcher de nombreux départs. Tous font l'objet d'un suivi spécifique. Le 9 mai 2016, **un plan très complet de 80 mesures pour lutter contre la radicalisation et contre le terrorisme** a été présenté, avec notamment la création d'un centre de réinsertion et de citoyenneté par région d'ici fin 2017. Le premier Centre de réinsertion et de citoyenneté ouvrira le 1er septembre 2016 en Indre-et-Loire.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Lutter contre le terrorisme nécessite des moyens et de la méthode. C'est la stratégie que nous menons depuis plus de quatre ans, sous la conduite du chef de l'État. Et j'y insiste : l'unité nationale fait partie intégrante de cette stratégie, au même titre que le renforcement des dispositifs de lutte.

Manuel Valls

Le 19 juillet 2016, à l'Assemblée nationale

Parce ce que la France, avec son "message universel", est "visée", la lutte contre le terrorisme implique que l'on trouve systématiquement l'équilibre, qui est celui de notre démocratie, entre la nécessité d'assurer la sécurité des Français et de préserver les libertés publiques : "faire bloc autour de nos valeurs, c'est également refuser toute tentation de recourir à des mesures arbitraires ou contraires à nos principes démocratiques et constitutionnels", a déclaré le Premier ministre à l'Assemblée, 19 juillet 2016.

Les attentats qui ont frappé la France en 2015 et en 2016 soulignent combien la menace terroriste pèse lourdement sur notre pays. Ainsi, comme l'a précisé Manuel Valls à la suite de l'attentat perpétré à Nice, "les modes d'action, les cibles, les processus, les parcours de radicalisation sont de natures diverses, et en perpétuelle évolution ... Les profils psychologiques des individus passant à l'acte entrent également en ligne de compte. Il y a le risque d'attaques coordonnées, mais aussi d'attaques menées par des individus autonomes, qui accèdent aux outils idéologiques de Daech."

Outre les **2 147 ressortissants français ou étrangers résidant en France connus pour leur implication dans les filières syro-irakiennes**, la question du retour des individus depuis les zones des combats constitue un défi considérable, pour la France et pour toute l'Europe.

Représentation permanente de la France

Accueil > Salle de presse > Déclarations au Conseil de sécurité > Etape historique pour la protection du patrimoine

Etape historique pour la protection du patrimoine ^[en]

Débat ministériel du Conseil de sécurité sur la protection du patrimoine culturel Intervention de Mme Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication 24 mars 2017

Monsieur le Secrétaire général adjoint,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la directrice générale,
Monsieur le directeur exécutif,
Distingués délégués et participants,

Je salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2347 qui marque une étape historique dans notre combat commun pour la protection du patrimoine en danger.

Nous sommes réunis ce matin au Conseil de sécurité, au cœur de la ville-monde qui symbolise la modernité, « à l'ombre des tours mortes » pour reprendre le titre de l'album d'Art Spiegelman. Mais nous sommes aussi ce matin, par l'objet de notre réunion, à l'ombre perdue des bouddhas de Bamiyân dont la puissance silencieuse a été saccagée par le souffle des explosifs. Nous répondons à l'appel des manuscrits et mausolées de Tombouctou, des colosses de pierres et des taureaux androcéphales de Mésopotamie.

L'acharnement délibéré contre le patrimoine de l'humanité procède d'une volonté d'anéantissement de la mémoire, de négation du passé, de spoliation de l'histoire. C'est la même volonté destructrice qui vise dans leur chair des femmes, des hommes, des enfants mais aussi dans la pierre, dans l'argile, les trésors du patrimoine, les musées.

C'est le même dessein funeste, la même volonté, briser ce qui a pu exister avant pour étouffer l'espoir d'un après.

Nous devons à ces peuples, à ces femmes et à ces hommes le respect de leur passé ; nous devons transmettre leur histoire à nos enfants et aux enfants de nos enfants car elle appartient au patrimoine commun de l'humanité. Nous devons secourir tous ceux qui au prix parfois de leur vie cherchent à maintenir hors de la nuit ces trésors de l'humanité.

La communauté internationale agit déjà à travers ce que Léon Blum appelait à juste titre la « conscience des Nations unies », c'est-à-dire l'UNESCO.

Je veux saluer le rôle essentiel de l'UNESCO dans la protection du patrimoine et la promotion de la diversité des cultures comme instrument de paix, comme conscience morale de l'humanité pour rappeler que la culture relie les hommes à leur histoire, à leur territoire. Grâce à l'UNESCO, les Etats se sont engagés en adoptant des textes utiles à la préservation de notre patrimoine commun. Le mandat global de cette institution est plus que jamais pertinent dans un monde où les valeurs qu'elle incarne depuis sa création sont remises en cause.

Je veux saluer également le travail de l'ONUDC et d'Interpol qui jouent un rôle central dans la prévention du trafic de biens culturels, par la coopération judiciaire comme par la sensibilisation des Etats à ces problématiques encore souvent méconnues.

Je veux aussi saluer l'engagement dont témoigne la présence ce matin au sein du Conseil de sécurité, du Secrétaire général adjoint et de la directrice générale de l'Unesco, et remercier le directeur exécutif de l'ONUDC pour son intervention.

Je veux saluer bien sûr la présidence britannique sans laquelle l'invitation conjointe de la France et de l'Italie n'aurait pu aboutir. Et je veux bien sûr vous dire toute la solidarité de la France alors que la Grande Bretagne a été attaquée dans le berceau historique de la démocratie qu'est leur Parlement.

La protection du patrimoine est un enjeu de civilisation, un enjeu éthique, qui nous rassemble dans la diversité de nos appartenances. Mais c'est aussi un enjeu de sécurité, car pendant le conflit, le trafic illicite des biens culturels pillés finance les réseaux terroristes et constitue un facteur de développement des conflits armés. Les groupes armés et en particulier les organisations terroristes se renforcent grâce aux revenus qu'ils tirent du trafic du patrimoine culturel. Les biens culturels volés dans les pays en guerre servent en retour à perpétuer et à intensifier les conflits.

Après même le conflit, au moment du retour à la paix, le patrimoine joue encore un rôle majeur dans le rétablissement de la paix car c'est un facteur de résilience et de rassemblement pour des populations meurtries.

Pour toutes ces raisons la communauté internationale doit se mobiliser ; c'est une exigence humaniste, une cause juste et un levier essentiel de paix durable.

Ce matin, dans cette réunion fondatrice, la communauté internationale agit à travers le Conseil de sécurité. Il a adopté pour la première fois une résolution de portée générale exclusivement consacrée à la protection du patrimoine en péril en situation de conflit armé.

Cette enceinte, dont la responsabilité est de veiller au maintien de la paix, se saisit pleinement de cette question à travers ce texte proposé conjointement par la France et l'Italie.

Bien sûr, le sujet n'était pas absent des précédents textes adoptés par le Conseil, mais il était abordé de façon limitée et sur des territoires particuliers, notamment sous l'angle de la lutte contre le terrorisme.

C'est la résolution 1267 qui appelle au respect du patrimoine culturel et historique d'Afghanistan ou la résolution 2199 adoptée en 2015, qui condamne les destructions du patrimoine culturel iraquien et syrien, commises en particulier par Daesh et le Front el-Nosra, et incite les Etats membres à prendre des mesures adaptées pour empêcher le trafic des biens culturels en provenance d'Irak et de Syrie.

Mais aujourd'hui, l'urgence a appelé le Conseil à s'inscrire dans le prolongement de ces résolutions et à se saisir de l'ensemble du sujet.

Pour cela il peut aussi s'appuyer sur la mobilisation de 43 Etats, en décembre 2016, à la Conférence internationale d'Abou Dhabi sur la protection du patrimoine culturel en péril organisée par la France et les Emirats Arabes Unis, que je veux saluer pour leur engagement décisif. Ces pays, dans la déclaration finale, ont appelé le Conseil de sécurité à appuyer la réalisation des deux grands objectifs identifiés pendant la conférence :

- ▶ la constitution d'un fonds international pour la protection du patrimoine culturel en péril ;
- ▶ la création d'un réseau de refuges.

La résolution adoptée à l'unanimité est à la fois complète et équilibrée. Elle témoigne de la mobilisation pleine et entière de la communauté internationale au plus haut niveau. Je veux vous dire ma fierté de la présenter avec mon collègue italien

Cette résolution 2347 aborde la question de la mise en danger du patrimoine en situation de conflit armé en traitant pour la première fois de l'ensemble des menaces : la destruction, les vols, le trafic, sans limitation géographique, et que celles-ci soient le fait de groupes terroristes listés ou d'autres groupes armés.

La résolution fait explicitement le lien avec le financement des groupes terroristes par le trafic de biens culturels, et renforce les dispositifs opérationnels mis en place à cet égard par les résolutions précédentes du Conseil de sécurité.

Elle prend également mieux en compte la connexion entre les groupes terroristes et la criminalité organisée.

Elle mentionne les principaux acquis opérationnels de la conférence d'Abou Dhabi dans le respect du droit international.

Elle renforce la coopération entre les agences et organes traitant de cette question sans se substituer à eux et elle encourage les Etats à davantage coopérer et à prendre des mesures opérationnelles efficaces.

Elle invite enfin les Etats membres à ratifier la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés et ses protocoles, comme vient de le faire la France qui vient de ratifier de second protocole de 1999, devenant ainsi, avec le Royaume-Uni, le premier membre permanent du Conseil de sécurité à le faire.

Au cœur de cette mobilisation et surtout de cette coopération, la France prendra toute sa part, notamment en finançant à hauteur de 30 millions de dollars le fonds annoncé à la conférence d'Abou Dhabi, qui a atteint déjà plus de 75 millions de dollars.

Chers amis, croire que la modernité peut se fonder sur l'oubli est une imposture dangereuse. Elle ne peut advenir que juchée sur les épaules des géants qui nous ont précédés.

Il s'agit aujourd'hui de préserver l'intégrité du « grand livre » de l'humanité, celui qu'évoquait Victor Hugo à propos de *Notre-Dame de Paris*, lui qui voyait dans le patrimoine le « grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme ».

Bien sûr le patrimoine est vivant et il se transforme à travers les siècles. Mais c'est au temps long qu'il revient de dire ce qui doit rester dans l'histoire et non aux passions destructrices des hommes.

Cette résolution nous invite collectivement à la sagesse et au respect du temps long. C'est faire œuvre de paix que d'empêcher que le patrimoine culturel soit détruit dans une tentative meurtrière de réécriture de l'histoire. C'est faire œuvre de paix que d'empêcher que cet héritage des peuples soit détourné pour financer la violence et le crime contre leur propre histoire. C'est le sens de la résolution historique que nous venons d'adopter ce matin.

Je vous remercie.